

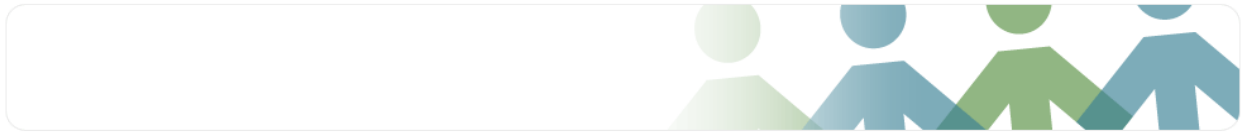
Le Transfert canadien en matière de services sociaux et les déterminants sociaux de la santé

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS)

Rapport final



Auteurs :
Ashley Lacombe Duncan
Jenna van Draanen

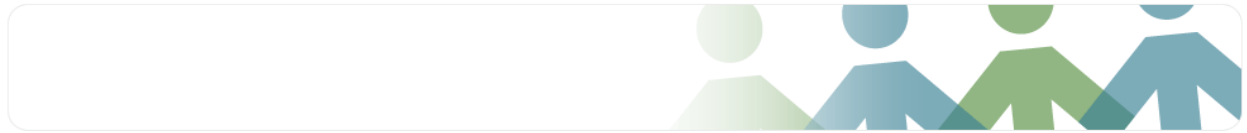


This document is available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Contexte de ce projet	5
Méthodes.....	6
Revue de littérature	6
Analyse des données	6
Principaux constats	6
Implications.....	8
Recommandations	9
Toile de fond	10
Contexte du projet	13
Description du projet.....	13
Méthodes	14
Revue de littérature et analyse du contexte	14
Revue de littérature	14
Analyse des données	15
La sécurité du revenu au niveau national.....	15
Données démographiques nationales	19
Saskatchewan.....	21
Nouvelle-Écosse	21
Colombie-Britannique.....	22
Le soutien du revenu du point de vue provincial.....	23
Description des programmes.....	24
Taux des prestations.....	26
Considérations budgétaires	29
Priorités provinciales	32
Comparaison des tendances	32
Analyse des niveaux locaux	33
Étude de cas comparative n° 1 – Renée	34



Étude de cas comparative n° 2 – Tammy	34
Étude de cas comparative n° 3 – David.....	35
Discussion	36
Interprétation.....	37
Une absence de reddition de compte.....	38
Apporter des changements aux déterminants sociaux de la santé	38
Limites	39
Recommandations	40
Au niveau national	40
Au niveau provincial	41
Au niveau organisationnel	41
Au niveau individuel	41
Conclusions	42
Annexe A. Calcul des taux	43
Références	44



Sommaire

Contexte de ce projet

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est la principale source de financement fédéral au Canada à l'appui des programmes sociaux des provinces et des territoires, notamment de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, de même que des programmes à l'intention des enfants. Au-delà d'une définition large de ces champs de dépense, la loi fédérale, prévoit que les provinces et territoires doivent respecter une seule condition : veiller à ce qu'aucun délai minimal de résidence ne soit exigé ou permis en ce qui concerne l'assistance sociale. Des défenseurs canadiens des droits de la personne sont de plus en plus préoccupés par la reddition de compte et réclament du gouvernement de fixer des conditions et des normes rattachées au TCPS afin d'améliorer la reddition de compte et d'assurer que tous les Canadiens aient accès à des programmes sociaux convenables, quel que soit leur lieu de résidence. Ces représentations se font, tout en sachant que les déterminants sociaux de la santé, en l'occurrence le revenu, l'éducation de la petite enfance, l'emploi et l'accès à un emploi convenable constituent parmi tant d'autres des facteurs extrêmement importants pour la santé et le bien-être individuel des Canadiens.

L'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS), un organisme national, a adopté une approche proactive dans le traitement des enjeux pertinents afférents à la politique sociale et à la pratique du travail social au Canada. L'Association a récemment entrepris une initiative visant à améliorer la reddition de compte de plusieurs ordres de gouvernement en ce qui a trait au financement lié au Transfert canadien en matière de programmes sociaux; elle a notamment commandé un rapport contenant des recommandations clés à l'intention des instances locales, provinciales et fédérales (ACTS, 2012). La notion de reddition de compte demeure largement inexplorée en lien avec le financement rattaché au Transfert canadien en matière de programmes sociaux dans les contextes provincial et fédéral; pour cette raison, on a commandé un document de suivi pour explorer les liens existant entre le financement fédéral (TCPS), les dépenses des provinces et la prestation des services, en mettant l'accent sur le rapport important entre le TCPS et les déterminants sociaux de la santé.



Méthodes

Revue de littérature

On a procédé à une vaste analyse documentaire et à un dépouillement étendu de politiques à la recherche tant d'études publiées que de littérature non universitaire portant sur le financement et la prestation des programmes sociaux au Canada aux niveaux fédéral, provincial et programmatique. On a également cherché des textes établissant un rapport entre certains mécanismes de financement de services sociaux, tel le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, et certains déterminants sociaux de la santé

Analyse du contexte

On a procédé à une analyse du contexte politique dans le but d'établir quelles pratiques et politiques relatives à l'allocation et à l'utilisation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux avaient une incidence sur les déterminants sociaux de la santé. Cela comprenait une analyse du budget provincial pour chacune des études cas-témoins et une analyse des politiques de soutien du revenu dans chacune des provinces à l'étude. Les résultats ont été confirmés par des fonctionnaires provinciaux, lorsque requis.

Analyse des données

On a procédé à une analyse multiniveaux de l'impact des politiques fédérales sur les dépenses provinciales, sur les programmes municipaux ainsi qu'à une analyse des implications qui en découlent pour les particuliers et les travailleurs sociaux. On a comparé et mis en contraste la variabilité de chacun des résultats pour chaque province. Les discussions ont fait le lien entre les trois provinces et les ont comparées, illustrant le rapport entre la sécurité du revenu et d'autres déterminants sociaux de la santé. On a expliqué ces variations et les recommandations requises pour que le TCPS en arrive à jouer un rôle plus positif pour façonner la santé des Canadiens.

Principaux constats

Au niveau national

Si l'on suit le TCPS depuis le niveau fédéral jusqu'au niveau individuel en passant par le niveau provincial, un portrait complexe se dessine. Les provinces partent d'un même pied, avec un montant égal par habitant au titre des services sociaux, de l'aide sociale, des enfants et de l'enseignement postsecondaire (Tableau A)



Tableau A. Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour trois provinces , incluant un calcul par habitant, 2011-2012.

	2011–2012	2012–2013
Total du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	11 514 000 000 \$	11 859 000 000 \$
Nouvelle-Écosse (NE)	317 000 000 \$	323 000 000 \$
NE - Prestation réelle par habitant (dollars)	334,21 \$	340,47\$
Saskatchewan (SK)	353 000 000 \$	367 000 000 \$
Saskatchewan - Prestation réelle par habitant (dollars) (dollars)	333 71\$	339,1 \$
Colombie-Britannique (CB)	1 528 000 000 \$	1 572 000 000 \$
CB _ Prestation réelle par habitant (dollars) (dollars)	333,87 \$	340,07 \$

Source : Ministère des Finances du Canada <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>
 Calcul par habitant à partir de données de population provenant de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo02a-fra.htm>

Au niveau provincial

Il existe différents scénarios de besoins au niveau provincial. À titre d'exemple, le taux de faible revenu établi en fonction de la MPC est considérablement moins élevé en Saskatchewan qu'en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique et la province génère en outre des revenus importants au chapitre des ressources naturelles. Pourtant, les paiements du TCPS ont été de quelque 340 \$ par personne pour l'année 2012-2013 pour chacune des provinces.

Comme il n'existe aucune loi nationale régissant la prestation de services sociaux, on constate que les provinces dépensent de diverses manières et qu'elles ont des priorités différentes au chapitre de l'aide sociale qu'elles offrent. Comme chacune des provinces est très différente, il est bon qu'il existe une certaine souplesse dans la prestation des services. Chaque province a dépensé des sommes différentes au chapitre des services sociaux, comme le rapportait Statistique Canada en 2009. Cette même année, les dépenses par habitant au chapitre des services sociaux s'évaluaient entre 1 104 \$ (Saskatchewan) et 1 623 \$ (Colombie-Britannique), la Nouvelle-Écosse arrivant entre les deux à 1 264 \$.



En outre, les dépenses en éducation font l'objet de rapports distincts, ce qui fait que ces chiffres n'incluent pas toutes les dépenses couvertes par le TCPS. Les dépenses de chaque province au seul titre des services sociaux sont trois fois plus élevées que le financement total reçu du gouvernement fédéral par le truchement du TCPS.

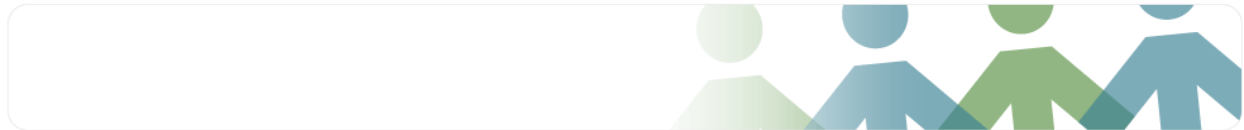
Chacune des provinces canadiennes offre une forme d'aide financière pour couvrir le coût des besoins de base de personnes ou de familles lorsque les recours à toutes les autres ressources financières ont été épuisés (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008). Les programmes de soutien du revenu sont administrés par divers ministères et relèvent de différentes lois et règlements. Chacune des provinces offre une myriade de programmes pour répondre aux besoins individuels des personnes et des familles à différents moments de leur vie.

Au niveau individuel

Bien que les montants que touchent les personnes, les familles et les personnes handicapées soient à la fois comparables et différents en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, il existe une certaine cohérence dans les programmes offerts. En comparant le revenu annuel des prestataires du soutien du revenu à la MPC, on constate que les personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu n'ont pas l'argent requis pour subvenir à leurs besoins de base. Parmi tous les prestataires, les familles monoparentales sont celles qui ont le plus grand écart à combler (la somme manquant à une famille monoparentale comptant 1 enfant pour répondre à ses besoins de base varie de 9 914 \$ en Saskatchewan à 11 482 \$ en Nouvelle-Écosse). Ce sont les personnes handicapées qui ont le plus petit écart à combler (il manquerait à une personne handicapée sans enfant pour répondre à ses besoins de base la somme de 3 970 \$ en Saskatchewan et 6 516 \$ en Nouvelle-Écosse, un adulte vivant seul sans personne à charge se situant quelque part entre les deux (soit entre 7 942 \$ en Saskatchewan et 9 696 \$ en Nouvelle-Écosse). Ces écarts et les incohérences entre les trois provinces soulèvent des questions profondes et troublantes quant à l'engagement du gouvernement fédéral à réaliser l'égalité et les droits de la personne pour tous les Canadiens du pays.

Implications

Le financement provenant du TCPS est insuffisant pour couvrir les dépenses provinciales au seul chapitre de l'aide sociale et est encore plus drastiquement en deçà du financement réel qui serait requis pour offrir des programmes adéquats d'aide sociale, de services sociaux, de garde d'enfants et d'éducation de la petite-enfance et d'enseignement postsecondaire.



Malgré le manque de reddition de compte et d'uniformité en matière de programmes sociaux, rien ne démontre que les provinces à l'étude ne dépensent pas les sommes du TCPS dans des secteurs convenables. En fait, comme en témoignent les résultats, les provinces consacrent beaucoup plus d'argent au soutien du revenu, à l'EPS et à la garde d'enfants qu'elles n'en reçoivent du TCPS. Il est toutefois vital qu'il existe une certaine uniformité au chapitre des valeurs et des attentes qui guident le financement et la prestation des programmes sociaux au Canada afin que les Canadiens puissent être assurés de recevoir un niveau de soutien convenable.

Recommandations

Recommandation n° 1

Toutes les parties participant au financement et à la prestation de programmes sociaux (les gouvernements fédéral et provinciaux) devraient se concerter pour **élaborer des conditions** qui répondent aux obligations redditionnelles en matière de droits de la personne, comme l'exige la *Loi constitutionnelle* du Canada. Au nombre des conditions qui pourraient être adoptées, il y aurait au minimum un retour aux conditions de l'ancien Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et, au-delà du RAPC, il devrait exister certaines conditions relatives à l'adéquation des services, qui soient conformes aux obligations découlant de la *Charte* et aux lois en matière de droits de la personne. On pourrait faire preuve de transparence en mettant à la disposition de la population, dans un endroit accessible et central, les dossiers sur les programmes et services sociaux, de même que les évaluations de ces programmes.

Recommandation n° 2

Les **gouvernements fédéral et provinciaux** devraient convenir d'un **cadre de reddition de compte** et d'un processus pour assurer le respect des conditions relatives à la façon dont les provinces dépensent les sommes provenant du TCPS.

Recommandation n° 3

Le **gouvernement fédéral** devrait assumer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une vision globale pour le système social canadien ainsi que des objectifs particuliers pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux au sein de ce système. Les principes de dignité, d'égalité, de lutte à la pauvreté et d'accessibilité devraient servir de fondements à cette vision.

Recommandation n° 4

Le **gouvernement fédéral** devrait s'engager à assurer **la protection des droits de la personne** au Canada : 1) en majorant le financement aux provinces provenant du TCPS 2) en affirmant son engagement soutenu envers le TCPS et en élaborant d'autres stratégies nationales destinées à protéger des programmes sociaux, telles qu'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Recommandation n° 5

En plus de contribuer aux recommandations n° 1 et n° 2 ci-dessus, les provinces devraient assumer un rôle de chef de file dans la revitalisation du Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales pour orienter les enjeux nationaux de politique sociale



Recommandation n° 6

Les organisations non gouvernementales devraient également assumer un rôle de chef de file pour éduquer la population canadienne au sujet de manque de reddition de compte actuel en matière de programmes sociaux et au sujet de la responsabilité partagée qu'ont les gouvernements fédéral et provinciaux d'assurer la réalisation des droits de la personne au Canada.

Recommandation n° 7

On devrait rassembler en une coalition des organismes non gouvernementaux, des groupes de réflexion sur les politiques sociales ainsi que des universitaires ayant une compréhension semblable de la situation actuelle des programmes sociaux au Canada, le but de cette coalition étant d'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux sont conscients de la désapprobation collective attribuable au manque de reddition de compte dans les arrangements actuels. Cette coalition pourrait avoir comme objectif secondaire d'assurer que le TCPS et les mesures de reddition de compte continuent de faire partie des préoccupations politiques.

Recommandation n° 8

Que des travailleurs sociaux et des citoyens adressent une lettre à leurs députés fédéral et provincial pour exprimer leur désapprobation relative au manque de reddition de compte actuel au chapitre des programmes sociaux au Canada et pour demander à leurs représentants parlementaires d'agir sur les recommandations ci-dessus.

Recommandation n° 9

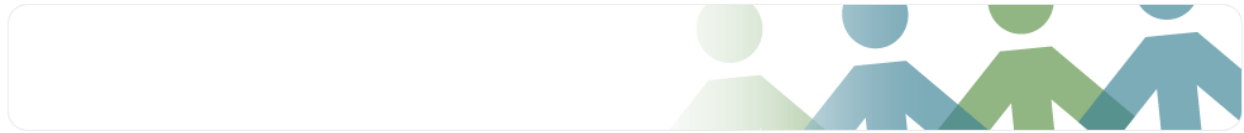
Que des travailleurs sociaux et des citoyens signent la pétition mise de l'avant par l'ACTS et se joignent au mouvement social réclamant une reddition de compte accrue au chapitre des programmes sociaux.

Toile de fond

L'importance des services sociaux au Canada

Tous les citoyens, sans égard à leur lieu de résidence, ont la même possibilité d'accéder à la santé et au bien-être; il s'agit là d'un élément central de l'histoire du Canada. Au chapitre des soins de santé, cela s'est réalisé grâce à l'application des principes de l'assurance-maladie, régis par la *Loi canadienne sur la santé*, qui stipule que les services médicaux nécessaires doivent satisfaire aux conditions suivantes : l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2003), la santé ne se limite pas au bien-être physique, elle comprend aussi le bien-être mental et social. Ainsi, les déterminants sociaux de la santé jouent un rôle important pour assurer la santé et le bien-être des Canadiens.

Les déterminants sociaux de la santé incluent un large éventail de facteurs sociaux, notamment le revenu, l'éducation des jeunes enfants, l'emploi, et l'accès à un logement convenable (Mikkonen et Raphael, 2010). Malgré le fait que les programmes sociaux autres que les programmes de santé soient financés par l'État et malgré le fait que les programmes sociaux contribuent autant sinon davantage à la santé et au bien-être individuel par le truchement des déterminants sociaux



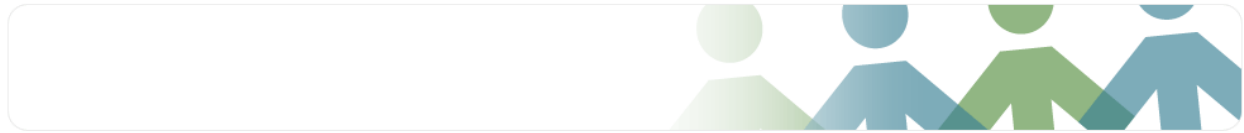
de la santé (Raphael, 2004), il n'existe pas de principes régissant la prestation de services sociaux au Canada.

En plus de leur engagement de veiller à l'égalité des chances dans le but d'assurer la santé et le bien-être de leurs citoyens, les gouvernements national et provinciaux ont une obligation constitutionnelle d'offrir des services sociaux adéquats à l'intention des Canadiens (Parliament of the United Kingdom, 1982, c.11). Le présent article se penchera sur l'adéquation de la prestation de services sociaux et de la reddition de compte par les gouvernements en procédant à un examen en profondeur du financement de la sécurité du revenu aux niveaux national, provincial et local au Canada.

Le financement des services sociaux au Canada

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est la principale source de financement fédéral au Canada à l'appui des programmes sociaux des provinces et des territoires, notamment de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, de même que des programmes à l'intention des enfants. Dans le cadre de cet article, nous avons utilisé « programmes sociaux » pour traiter de tous les secteurs de politique sociale prétendument couverts par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Ces secteurs incluent : l'enseignement postsecondaire (EPS), la garde d'enfants et les services à la petite enfance, les services sociaux et les programmes d'aide sociale. Bien que chacun de ces secteurs soit unique et puisse justifier un rapport qui lui soit propre, notre objectif était de faire ressortir l'impact du financement découlant du TCPS sur les particuliers canadiens en procédant à une étude de cas des programmes de sécurité du revenu. Ainsi, toute discussion relative au TCPS et aux programmes destinés aux jeunes enfants aurait dépassé la portée du présent article.

Le TCPS correspond à des sommes allouées aux gouvernements provinciaux et territoriaux par le gouvernement fédéral, que chaque province ou territoire peut dépenser à sa guise pour répondre aux besoins de sa population dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, ainsi que des programmes à l'intention des enfants. Au-delà d'une définition large de ces champs de dépense, la loi fédérale, plus spécifiquement l'article 24.3 de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, prévoit que les provinces et territoires doivent respecter une seule condition : veiller à ce qu'aucun délai minimal de résidence ne soit exigé ou permis en ce qui concerne l'assistance sociale (Library of Parliament, 2011; Ministère des Finances du Canada, 2010). Bien que le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux soient considérés comme les plus importants paiements de transfert conditionnels du gouvernement fédéral (Bibliothèque parlementaire, 2007), la question de savoir à quel point le TCPS peut-être considéré comme conditionnel est à l'origine d'un débat intéressant. Dans le cas de transferts conditionnels, les provinces et territoires doivent respecter certaines conditions (allant de très strictes à négligeables) pour recevoir leur financement. Dans le cas des transferts inconditionnels, le gouvernement fédéral n'a que peu ou aucun contrôle sur la façon dont les provinces et territoires utilisent les sommes reçues. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral finance la majorité des programmes sociaux au Canada, mais il a pourtant peu à dire sur la façon dont ces



programmes sont façonnés et quant aux moyens d'assurer qu'ils de conforment à des normes de prestation adéquates. Le gouvernement fédéral a graduellement renoncé à son rôle d'assurer l'adéquation des programmes sociaux et une expérience canadienne unifiée.

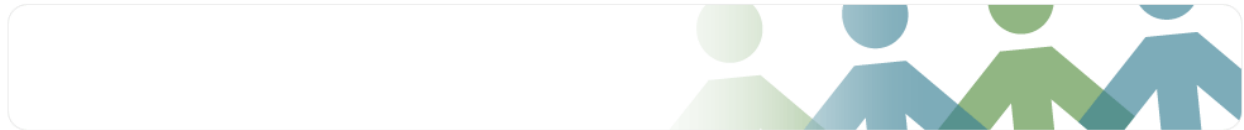
L'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces la compétence pour la prestation des programmes sociaux (Ressources humaines et développement des compétences Canada, 2008). Cependant, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux contribuent au financement et à la prestation de programmes sociaux, de la sécurité du revenu et de l'enseignement postsecondaire, en plus des paiements de transfert mentionnés ci-dessus. La complexité des secteurs financés et des mécanismes de financement s'est accrue considérablement en raison de la multiplicité et de la variété des sources de financement (Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS), 2012). À titre d'exemple et comme nous l'avons indiqué dans des publications antérieures, le financement destiné aux enfants et à la garde d'enfants provient du TCPS et de la Prestation nationale pour enfants, alors que le financement de l'EPS provient des budgets fédéral et provinciaux, de fondations et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (ACTS, 2012). Bien que les provinces conservent toujours une compétence première sur les services sociaux, les deux ordres de gouvernement sont autorisés à dépenser dans le champ des programmes sociaux (Cameron, 2012). Cette approche de financement partagé a donné lieu à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux s'enchevêtrent dans la prestation de services, alors qu'en définitive, chaque ordre de gouvernement joue un rôle significatif (ACTS, 2012).

La sécurité du revenu au Canada

La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays » (Assemblée générale des Nations Unies, 1948). Cette Déclaration a été ratifiée par le Canada, mais tous les droits de la personne ne sont pas pleinement réalisés au Canada.

Les paiements de transfert, qui à une époque donnée constituaient des outils constructifs pour la réalisation des droits sociaux, sont devenus destructifs suite aux réductions unilatérales par le gouvernement fédéral des sommes transférées aux provinces et à l'élimination des conditions rattachées à ces sommes (Cameron, 2012). Les défenseurs canadiens des droits de la personne sont de plus en plus préoccupés par la reddition de compte et ont réclamé du gouvernement de rétablir les conditions rattachées au transfert social, qu'il a éliminées; d'introduire de nouvelles normes pour l'enseignement postsecondaire; de créer de nouveaux programmes de garde d'enfants, assortis de normes exécutoires (Cameron, 2012).

Un des secteurs ayant particulièrement retenu l'attention des groupes militants et des décideurs est celui de la réduction de la pauvreté et, subséquemment, celui de la sécurité du revenu. Le revenu a été largement présenté comme le plus important déterminant de la santé – surtout en raison de son rapport à d'autres déterminants sociaux – et est demeuré à l'avant-plan des



discussions en matière de santé publique (Bolaria et Dickinson, 2009). Dans les pays développés, l'importance du revenu est perceptible directement en lien avec les conditions de vie matérielles et, indirectement en lien avec la participation sociale, les ressources sociales et le statut social. En outre, aux niveaux régional, provincial/territorial et national, la répartition du revenu revêt de l'importance en matière de santé publique. De faibles écarts de revenu dans la population et de faibles taux de pauvreté sont associés à une meilleure santé de la population par le truchement de divers mécanismes (Lundberg, Fritzell, ÅbergYngwe, et Kölegård, 2010). Les politiques qui ont une incidence sur le revenu et l'égalité ont le potentiel d'améliorer la santé de personnes vivant dans la pauvreté, de même que de populations, alors que les sociétés plus égalitaires semblent constituer des sociétés plus saines où vivre, tant pour les plus riches que pour les plus pauvres (Wilkinson & Pickett, 2006).

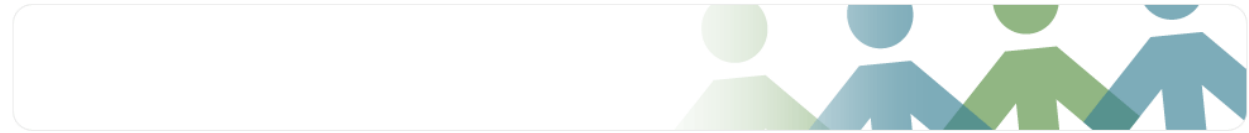
En règle générale, le revenu provenant de l'aide sociale au Canada constitue une somme inadéquate pour permettre aux prestataires de répondre à leurs besoins matériels de base (Yalnizyan, 2009), malgré les obligations constitutionnelles énoncées à l'article 36 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. En dépit d'une inégalité de revenu croissante au Canada, les programmes d'aide sociale sont devenus moins généreux (Kenworthy et McCall, 2007). Le Canada a été décrit comme un leader d'opinion en matière de revenu et de santé ainsi que dans le domaine plus large de la promotion de la santé (Raphael, Labonté, Colman, Hayward *et al.*, 2006). Certains auteurs considèrent toutefois que, sur le plan plus pratique, le Canada a perdu du terrain par rapport à d'autres pays en ce qui a trait à l'application politique de ces concepts (Raphael, Labonté, Colman, Hayward *et al.*, 2006).

Contexte du projet

L'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS), un organisme national, a adopté une approche proactive dans le traitement des enjeux pertinents afférents à la politique sociale et à la pratique du travail social au Canada. L'Association a récemment mis en œuvre une initiative visant à améliorer la reddition de compte de plusieurs ordres de gouvernement en ce qui a trait au financement lié au Transfert canadien en matière de programmes sociaux; elle a notamment commandé un rapport contenant des recommandations clés à l'intention des instances locales, provinciales et fédérales (ACTS, 2012). La notion de reddition de compte demeure largement inexplorée en lien avec le financement rattaché au Transfert canadien en matière de programmes sociaux dans les contextes provincial et fédéral; pour cette raison, l'ACTS a commandé un document de suivi pour explorer les liens existant entre le financement fédéral (TCPS), les dépenses des provinces et la prestation des services, en mettant l'accent sur le rapport important entre le TCPS et les déterminants sociaux de la santé.

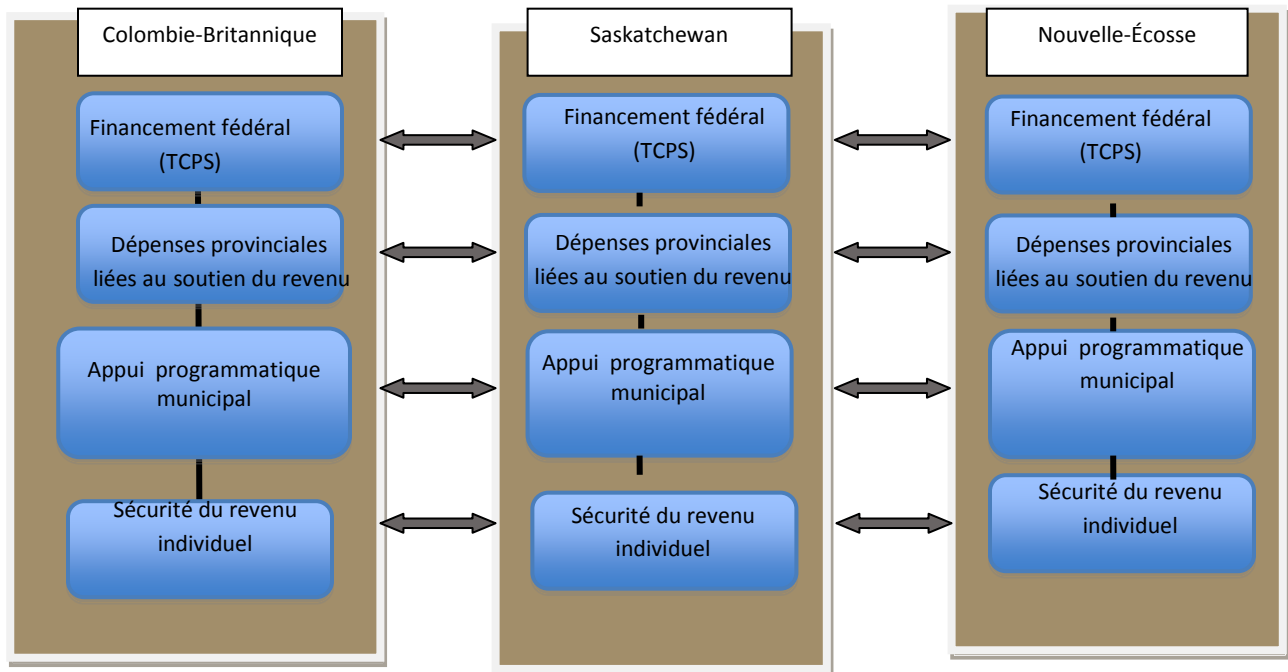
Description du projet

Cet article se penche sur l'impact du Transfert canadien en matière de programmes sociaux sur les déterminants sociaux de la santé (DSS) par le truchement de trois études de cas provinciales portant sur les politiques et les programmes de soutien du revenu. Comme nous en avons fait état précédemment, on a choisi les programmes de soutien du revenu pour mettre en évidence



l'impact du TCPS sur les DSS, parce que le revenu constitue le plus important déterminant social de la santé (étant très étroitement lié aux autres déterminants), parce qu'il est comparable d'une province à une autre, et parce qu'il s'agit de l'un des rares points touchés explicitement par le TCPS.

Figure 1. Schéma conceptuel

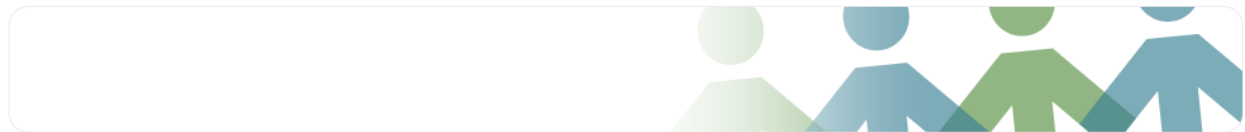


Méthodes

Revue de littérature et analyse du contexte

Revue de littérature

On a procédé à une vaste analyse documentaire et à un dépouillement étendu de politiques à la recherche tant d'études publiées que de littérature non universitaire portant sur le financement et la prestation des programmes sociaux au Canada aux niveaux fédéral, provincial et programmatique. On a également cherché des textes établissant un rapport entre certains mécanismes de financement de services sociaux, tel le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, et certains déterminants sociaux de la santé. On a interrogé les engins qui suivent : Proquest, Scopus, PAIS International, Google Scholar en utilisant diverses combinaisons de mots clés [anglais], tels que Canada Social Transfer, income security, social determinants of health, *provinc, welfare, income support, policy, program, funding. Ces mots clés ont été combinés et ajustés afin de donner les résultats de recherche les plus efficaces. Enfin,



on a procédé à une analyse de la liste de référence des articles pertinents, espérant y déceler d'autres textes ayant pu échapper à la revue de littérature.

Analyse du contexte

On a procédé à une analyse du contexte politique dans le but d'établir quelles pratiques et politiques relatives à l'allocation et l'utilisation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux avaient une incidence sur les déterminants sociaux de la santé. Cela comprenait une analyse du budget provincial pour chacune des études cas-témoins et une analyse des politiques de soutien du revenu dans chacune des provinces à l'étude. Les résultats ont été confirmés par des fonctionnaires provinciaux, lorsque requis.

Les sources suivantes ont été consultées dans le cadre de l'analyse des politiques : PolicyFile, Canadian Research Index, les documents parlementaires de la Chambre des communes, les sites Web des gouvernements provinciaux, les sites Web des programmes locaux de soutien du revenu. On a aussi exploré les sites Web des groupes de réflexion, en quête de textes pertinents : le C.D. Howe Institute, le Caledon Institute of Social Policy, le Centre canadien des politiques alternatives, le Conference Board du Canada, le Centre for International Governance and Innovation, le Canadian Policy Research Network, l'Institut de recherche en politiques publiques, le Forum des politiques publiques du Canada, l'Institut sur la gouvernance et l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

Analyse des données

On a procédé à une analyse multiniveaux de l'impact des politiques fédérales sur les dépenses provinciales, sur les programmes municipaux et à une analyse des implications qui en découlent pour les particuliers et les travailleurs sociaux. On a comparé et mis en contraste la variabilité de chacun des résultats pour chaque province. Les discussions faisant le lien et comparant les trois provinces et illustrant le rapport entre la sécurité du revenu et d'autres déterminants sociaux de la santé. Suit une explication de ces variations et des recommandations qui devraient être mises en œuvre pour que le TCPS en arrive à jouer un rôle plus positif pour façonner la santé des Canadiens.

La sécurité du revenu au niveau national

Le Canada est un pays multiculturel qui comporte de nombreuses valeurs et significations pour ses habitants, notamment certaines idées en matière de liberté, d'égalité, de promesse et de possibilités. On retrouve au Canada un patchwork de programmes sociaux depuis le milieu du vingtième siècle.

La prestation des programmes sociaux relève essentiellement de la compétence des provinces, bien que certains programmes soient offerts par le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces pour la prestation de programmes sociaux dans le



champ des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et des programmes à l'intention des enfants par le truchement d'un financement de base assuré par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Le gouvernement fédéral finance en moyenne quelque 80-85 % de tous les programmes de sécurité du revenu au Canada et pourtant, paradoxalement, il ne joue qu'un rôle mineur dans la définition de ces programmes et pour assurer qu'ils soient assortis de normes adéquates. Contrairement à la *Loi canadienne sur la santé*, qui unifie les soins de santé dans l'ensemble du Canada en les soumettant à un ensemble de principes universels qui doivent être respectés, il n'existe aucune norme nationale, aucun principe ni réglementation régissant la prestation de services sociaux au pays (Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, 2012).

Les sommes qui pourraient potentiellement affectées à des programmes particuliers de sécurité du revenu proviennent du gouvernement fédéral sous la forme du Transfert canadien en matière de programmes sociaux; le gouvernement fédéral transfère, toutefois, ces sommes aux provinces sans exiger qu'elles rendent compte de la manière dont elles sont dépensées. Les provinces n'ont pas à affecter ces sommes à des activités rattachées à la prestation de services sociaux et n'ont pas à rendre compte en fonction de normes particulières ou à élaborer de telles normes afférentes à la prestation de services sociaux. En outre, il n'incombe pas aux ministères provinciaux responsables de la prestation de services sociaux d'évaluer les programmes ou de mettre en commun certaines pratiques exemplaires. Le fait que les ministres responsables de la prestation des services sociaux au Canada ne se soient pas rencontrés depuis 2006 nous fournit une bonne indication de ce manque de dialogue (Friendly et White, 2012).

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le gouvernement fédéral a transféré un total de 11,900 M \$ aux provinces et territoires sous la forme du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. L'information qui suit au sujet du TCPS apparaît sur le site Web du ministère des Finances (Ministère des Finances du Canada, 2011) :

- *Le TCPS est un transfert fédéral en bloc aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.*
- *Le TCPS est calculé selon un montant égal par habitant, pour refléter l'engagement du gouvernement à faire en sorte que les transferts conditionnels fournissent un soutien égal à tous les Canadiens.*
- *Le transfert en espèces du TCPS s'élèvera à environ 12,2 milliards de dollars en 2013-2014.*
- *Le financement de base du TCPS a augmenté de 687 millions de dollars en 2007-2008 afin de faciliter le passage à une aide en espèces égale par habitant. En 2008-2009, le TCPS a été augmenté de 800 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire et de 250 millions de dollars pour la création de nouvelles places en garderies.*
- *Le niveau du TCPS en espèces est actuellement inscrit dans la loi jusqu'en 2013-2014, et il a augmenté de 3 % par année sous l'effet du facteur de progression automatique appliqué depuis 2009-2010.*
- *En décembre 2011, le gouvernement a annoncé que le TCPS continuerait d'augmenter au rythme de 3 % par année à compter de 2014-2015 et pour les années subséquentes.*



- *Le gouvernement du Canada a augmenté la transparence de son soutien en transferts par l'entremise du TCPS en fournissant de l'information sur la répartition théorique de l'aide fédérale dans les domaines prioritaires.*

Il s'agit là de l'étendue de l'information accessible au public sur le site du ministère des Finances au sujet du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Le tableau qui suit présente la répartition de ce financement en fonction de secteurs prioritaires définis (Ministère des Finances du Canada, 2011). Il est digne de mention qu'il n'existe aucun mécanisme en place pour assurer que les provinces dépensent ces sommes en fonction de la répartition ci-dessous et même aucune exigence d'offrir les services définis.

Tableau 1. Financement provenant du TCPS en fonction de secteurs prioritaires 2009-2014

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Soutien aux enfants	1 133 000 000	1 167 000 000	1 202 000 000	1 238 000 000	1 275 000 000
Enseignement postsecondaire	3 333 000 000	3 432 000 000	3 535 000 000	3 641 000 000	3 750 000 000
Programmes sociaux	6 390 000 000	6 580 000 000	6 777 000 000	6 980 000 000	7 190 000 000
Total	10 857 000 000	11 179 000 000	11 514 000 000	11 859 000 000	12 215 000 000

Source : ministère des Finances, 2011 <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>

Dans le but de comparer les programmes sociaux et la reddition de compte partout au pays, le tableau qui suit présente les sommes versées aux trois provinces à l'étude sur deux années financières par le truchement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Ministère des Finances du Canada, 2011).



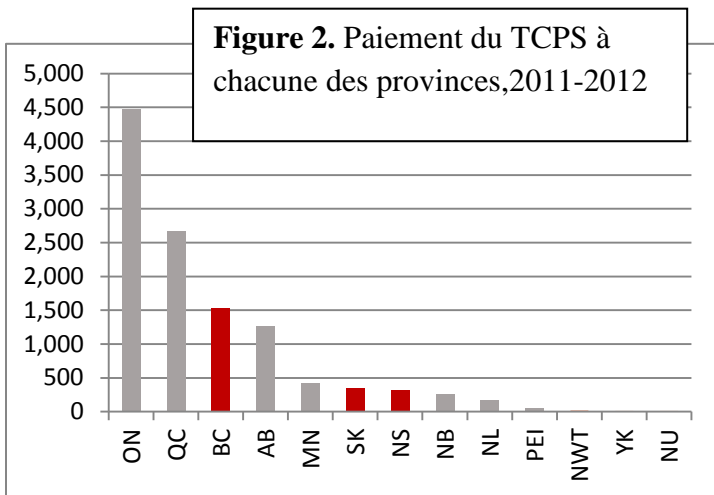
Tableau 2. Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour trois provinces, incluant un calcul par habitant, 2011-2013

	2011–2012	2012–2013
Transfert canadien en matière de programmes sociaux total	11 514 000 000	11 859 000 000
Nouvelle-Écosse (NE)	317 000 000	323 000 000
Allocation réelle par habitant en dollars	334,21	340,47
Saskatchewan (SK)	353 000 000	367 000 000
Allocation réelle par habitant en dollars	333,71	339,81
Colombie-Britannique (CB)	1 528 000 000	1 572 000 000
Allocation réelle par habitant en dollars	333,87	340,07

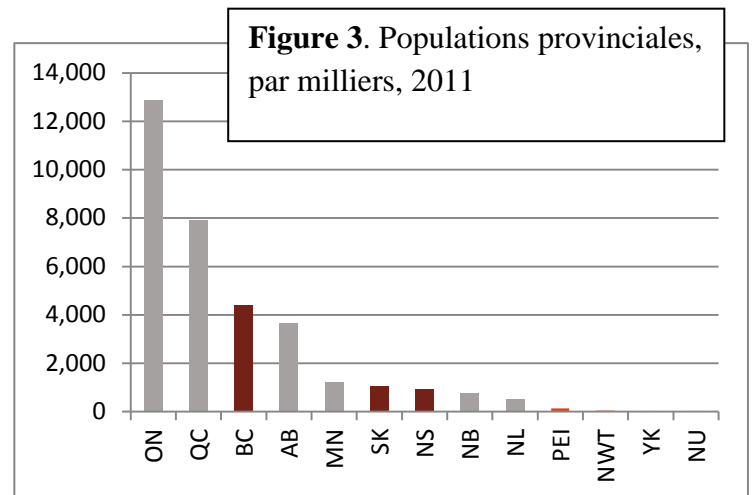
Source : ministère des Finances, 2011 <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>

Les calculs par habitant sont fondés sur les données de population tirées de <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>

Comme on aurait pu s'y attendre, avec des transferts en espèces égaux par habitant, un tableau des paiements de Transfert canadien en matière de programmes sociaux à chaque province est presque indifférenciable du tableau illustrant la population par province, comme le montrent les figures 2 et 3 ci-dessous.



Source : <http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp>



Source : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>



Données démographiques nationales

Avant de discuter du niveau de soutien que reçoit chaque province du gouvernement fédéral, il est important de donner un aperçu de la situation afin que les Canadiens vivant dans chaque province puissent plus facilement mettre les résultats en contexte.

La population canadienne est concentrée principalement en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse comptent une proportion relativement faible de la population. La répartition selon l'âge dans les trois provinces à l'étude est comparable de l'une à l'autre, la population de la Saskatchewan étant un peu plus jeune que celle des deux autres provinces (Statistique Canada, 2012a).

Le coût de la vie est un facteur important à considérer lorsqu'on examine la sécurité du revenu au niveau individuel et on peut en évaluer la valeur approximative en examinant l'indice des prix à la consommation (IPC). Cet indice constitue une mesure du changement moyen au fil des ans des prix payés par les consommateurs en milieu urbain pour un panier établi de biens et services à la consommation. Un examen de l'IPC révèle que le coût est de beaucoup moindre pour les personnes vivant en Colombie-Britannique (116,5) que pour les personnes vivant dans les autres provinces à l'étude, et que l'IPC en Nouvelle-Écosse (122,7) et en Saskatchewan (122) est plus élevé que la moyenne canadienne (119,9) (Statistique Canada, 2013).

L'évaluation provinciale du faible revenu s'avère une mesure importante lorsqu'on compare la prestation des services sociaux dans l'ensemble du pays. Malheureusement, une comparaison exhaustive des niveaux de faible revenu entre les provinces est compliquée et peut susciter de la controverse. Dans la mesure du possible, nous avons présenté de l'information tirée de plusieurs index afin d'éviter certains de ces écueils. Statistique Canada utilise deux mesures relatives du faible revenu : la Mesure de faible revenu (MFR) et le Seuil de faible revenu (SFR). Ressources humaines et Développement des compétences Canada se servent d'une mesure absolue : la Mesure du panier de consommation (MPC) (Zhang, 2010). La définition de chacune des mesures est tirée de Murphy, Zhang et Dionne (2012) :

- **Mesure de faible revenu** : la MFR est définie comme la moitié du revenu familial médian, ajusté en fonction de la taille de la famille. Une personne dont le revenu est inférieur à ce niveau est vue comme à faible revenu.
- **Seuil de faible revenu** : le SFR correspond au niveau de revenu en deçà duquel une famille consacrerait au moins 20 points de pourcentage de plus qu'une famille moyenne pour se nourrir, se vêtir et se loger. Les gens dont le revenu est inférieur à ce seuil sont vus comme faisant partie du groupe à faible revenu, leur revenu étant fonction de la taille de leur famille et de leur collectivité, ou de s'il a été évalué avant ou après impôt.
- **Mesure du panier de consommation** : la MPC correspond à la mesure du revenu disponible dont aurait besoin une famille pour se procurer un panier de biens comprenant la nourriture, l'habillement, le logement, le transport et autres besoins de base. La valeur



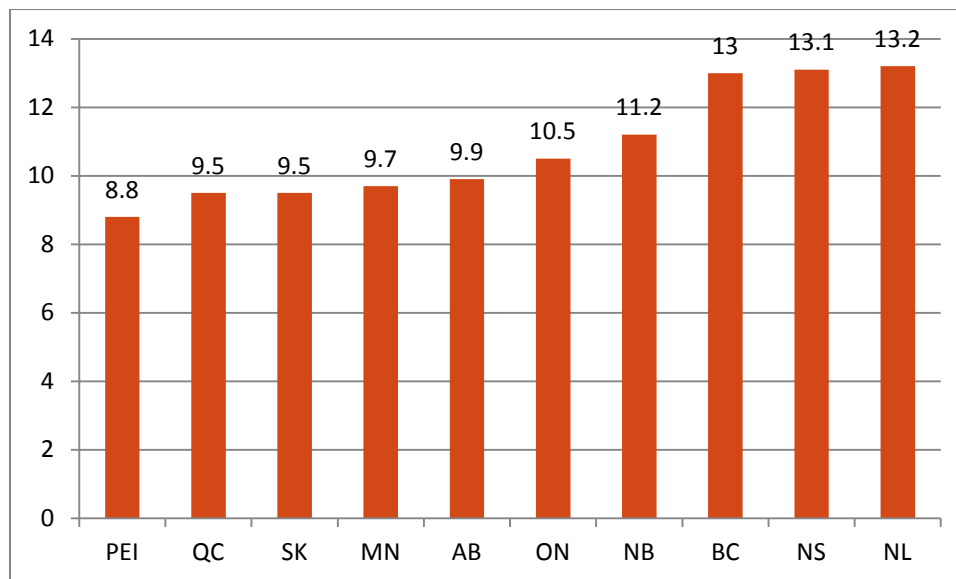
monétaire de la MPC varie en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de la taille et de l'endroit où est située la collectivité.

À titre d'illustration de la disparité entre ces indices, en 2009, le taux de faible revenu de la population canadienne se répartissait comme suit (Statistique Canada, 2010) :

- MFR – 4,4 millions (13,3 % de la population)
- SFR – 3,2 millions (9,6 % de la population)
- MPC – 3,5 millions (10,6 % de la population)

La MFR, une mesure relative, est souvent utilisée pour procéder à des comparaisons internationales; la MPC est toutefois utile pour procéder à des comparaisons entre les provinces, car son seuil est fonction de la taille et de la composition de la famille, de la taille de la collectivité et de l'endroit où elle est située (Conference Board of Canada, 2010). Une comparaison des taux de faible revenu d'une province à l'autre apparaissait dans ce même document et a été reproduite ci-dessous :

Figure 4. Les taux de faible revenu dans les provinces canadiennes . basés sur la MPC, 2009 (Conference Board of Canada, 2010)



Source : Conference Board of Canada, 2010; données tirées de la MPC

En fonction de la MPC, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique comptaient le plus fort pourcentage de personnes à faible revenu en 2009, alors que la Saskatchewan comptait le plus faible pourcentage des trois. Entre 2000 et 2009, toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, ont connu une baisse du taux de faible revenu (Conference Board of Canada, 2010).



Par comparaison, en utilisant la SFR pour 2012, on observe une grande fluctuation du nombre de Canadiens à faible revenu dans l'ensemble du pays. La Nouvelle-Écosse compte un taux de population à faible revenu de 8,4 %; la Saskatchewan, un taux de 10,5 %; la Colombie-Britannique, un taux de 13 %. La moyenne canadienne se situe à 10,8 % (Murphy, Zhang et Dionne, 2012).

Saskatchewan

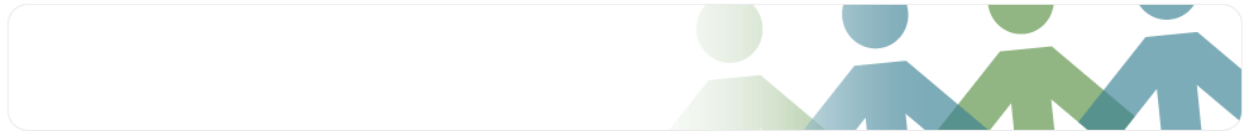
La Saskatchewan a reçu un paiement de 353 M \$ du Transfert canadien en matière de programmes sociaux en 2011-2012. La Saskatchewan n'a reçu aucun paiement au titre de la péréquation après 2008 (Ministère des Finances du Canada, 2011).

La population estimée de la Saskatchewan était de 1 067 612 habitants au 1^{er} janvier 2012, selon Statistique Canada. Il s'agit d'une augmentation de 17 064 habitants par rapport au 1^{er} janvier 2011. La Saskatchewan jouit du troisième plus haut taux de migration interprovinciale et a connu un gain net à ce chapitre en 2012. Ces fortes augmentations de la population en Saskatchewan sont accompagnées d'une forte croissance économique attribuable aux ressources naturelles et aux secteurs énergétiques, de même qu'à un faible taux de chômage (4,3 % en 2012) (Gouvernement de la Saskatchewan, 2012a). Une forte proportion (13,5 %) de la population de la Saskatchewan s'identifie comme autochtone (Gouvernement de la Saskatchewan, 2012a).

En 2005, le revenu médian s'établissait à 35 948 \$ en Saskatchewan pour un travailleur à plein temps travaillant à l'année. Entre 2000 et 2005, le taux du revenu moyen en Saskatchewan a connu la deuxième plus forte hausse (après celui en Alberta). Malgré cela, la Saskatchewan affichait toujours le troisième plus faible de revenu médian de toutes les provinces pour cette même période (pour un travailleur à plein temps, travaillant à l'année) (Gouvernement de la Saskatchewan, 2012a). Le taux de faible revenu de la Saskatchewan, défini en fonction du SFR a connu d'importants changements au milieu des années 1990 : ce taux était précédemment comparable au taux national, mais il a chuté sous le niveau national. En 2009, le taux provincial de faible revenu établi a connu une baisse historique, tant en fonction de la MFR que de la MPC, chutant sous le niveau national pour la première fois (Conference Board of Canada, 2010).

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a reçu un paiement de 317 M \$ du Transfert canadien en matière de programmes sociaux en et un paiement de péréquation de 1,167 G \$ en 2011-2012 (Ministère des Finances du Canada, 2011). Comme toutes les provinces n'ont pas la même capacité de générer des revenus, le gouvernement fédéral effectue des paiements annuels de péréquation aux provinces et territoires que génèrent moins de revenus. La péréquation est rattachée au système des transferts et a même été inextricablement liée aux transferts par le passé. C'est le cas notamment lorsque les transferts sont essentiellement inconditionnels et effectués en espèces, comme le sont les paiements de péréquation; ensemble, ils deviennent conceptuellement une partie du montant total que reçoit chaque province du gouvernement fédéral, ce qui soulève des préoccupations relatives à l'équité dans l'allocation des sommes.



La Nouvelle-Écosse est la deuxième plus petite province du Canada en termes de territoire et demeure la deuxième plus densément peuplée. Son PIB par habitant est plus faible que la moyenne, 38 475 \$ par personne en 2010, comparativement à la moyenne nationale de 47 605 \$ par habitant en 2010. Le taux de chômage de la Nouvelle-Écosse s'établissait à 9,3 % en 2012 (Government of Nova Scotia, 2012).

La Nouvelle-Écosse sert de bon exemple pour la comparaison de multiples mesures de faible revenu, compte tenu des implications de l'utilisation de diverses mesures pour comprendre les niveaux provinciaux de faible revenu. En se fondant sur le SFR, on constate que, historiquement, l'incidence du faible revenu au niveau provincial a été assez proche du niveau national; par ailleurs, si on se fonde sur la MFR (de 1978 à 2009) et le MPC (de 2000 à 2009) les taux de faible revenu en Nouvelle-Écosse étaient plus élevés que la moyenne canadienne (Conference Board of Canada, 2010).

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a reçu 1 528 G \$ du Transfert canadien en matière de programmes sociaux en 2011-2012 et n'a reçu aucun paiement de péréquation après 2007 (Ministère des Finances du Canada).

Selon Statistique Canada, la population estimée de la Colombie-Britannique était de 4 622 576 au 1^{er} janvier 2012, soit environ 13,2 % de la population du Canada. La Colombie-Britannique compte une population très diversifiée sur le plan ethnique, dont un grand nombre d'immigrants vivant dans la province depuis 30 ans ou moins. Un total de 4,8 % de la population de la Colombie-Britannique s'identifie comme Autochtone. Cela est pertinent au chapitre des dépenses sociales, car les nouveaux arrivants ont souvent besoin d'aide et les peuples autochtones ont sans cesse à surmonter des difficultés émanant du colonialisme et du racisme. Le taux de chômage de la Colombie-Britannique s'établissait à 7,0 % en 2012 (Government of British Columbia, 2012).

Un peu comme dans le cas de la Nouvelle-Écosse, l'incidence de faible revenu en Colombie-Britannique est demeurée comparable au taux national jusqu'à la fin des années 1990, alors qu'il a commencé à surpasser le taux national, tant en fonction du SFR que de la MPC; et il est demeuré supérieur au taux national (Conference Board of Canada, 2010).



Le soutien du revenu au niveau provincial

Toutes les provinces canadiennes offrent une aide financière permettant de répondre aux besoins de base de particuliers ou de familles lorsque tous les recours à d'autres ressources financières ont été épuisés (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008). En théorie, le financement au titre du soutien du revenu provient du TCPS. Les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, établissent la compétence des provinces en matière de soutien du revenu (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu). Comme cette compétence revient aux provinces, chacune d'entre elles a ses propres lois régissant la prestation du soutien du revenu. En Saskatchewan, le soutien du revenu est offert par le truchement du ministère des Services sociaux (Government of Saskatchewan, 2012b). Les programmes de soutien du revenu en Saskatchewan sont régis par la *Saskatchewan Assistance Act* et les *Saskatchewan Assistance Regulations*. En Nouvelle-Écosse, le soutien du revenu, appelé *Employment Support and Income Assistance (ESIA)* est offert par le truchement du ministère des Services communautaires (Province of Nova Scotia, 2013a). Les programmes de soutien du revenu en Nouvelle-Écosse sont régis par l'*Employment Support and Income Assistance Act* et les *Employment Support and Income Assistance Regulations* (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008). En Colombie-Britannique, le soutien du revenu, aussi appelé *BC Employment and Assistance (BCEA)*, est offert par le truchement du ministère du Développement social (British Columbia Government, 2012). Le BCEA est régi par la *British Columbia Employment and Assistance Act* et les *British Columbia Employment and Assistance for Persons with Disabilities Regulations* (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008).

Comme nous l'avons déjà indiqué, une seule condition doit être remplie dans l'ensemble du pays pour être admissible à l'aide sociale : la personne qui en fait la demande doit avoir le statut de résident permanent; cette condition couvre aussi le cas de personnes qui ont demandé ou qui ont obtenu le statut de réfugié en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Il existe quatre catégories de personnes admissibles à l'aide sociale : soit les personnes aptes au travail qui se retrouvent en chômage en raison de circonstances hors de leur contrôle; les familles monoparentales, les personnes handicapées, les personnes avec de multiples obstacles à l'emploi, tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie, des problèmes de garde d'enfants ou de transport, un long historique de chômage et possédant de faibles compétences de base; les aînés; les étudiants (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008). Les prestations varient d'une province à l'autre, mais pourraient être résumées comme suit : a) des prestations de base, destinées à couvrir les coûts de la nourriture, du logement, de l'habillement, des effets personnels et des articles ménagers, b) une aide destinée à répondre à des besoins spéciaux, en l'occurrence une aide supplémentaire habituellement liée à l'âge, à un handicap, à l'emploi, à l'éducation ou à la formation, c) une aide transitoire, visant à atténuer l'impact financier du passage de l'aide sociale à un emploi (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008).

Une description des programmes de soutien du revenu en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse est répartie dans les sections suivantes : a) une description de



programmes et services apparaissant sous les sous-titres de prestations de base, de prestations transitoires, de prestations aux familles, de prestations aux personnes handicapées et autres, b) un résumé des taux de prestation pour l'aide sociale de base, c) les budgets des provinces et d) les priorités des provinces.

Description des programmes

Comme nous l'avons déjà indiqué, chacune des trois provinces offre une aide financière couvrant les coûts des besoins essentiels de particuliers ou de familles lorsque tous les recours aux autres ressources financières ont été épuisés. Les prestations peuvent être réparties dans les catégories suivantes : prestations de base (couvrant les besoins essentiels et le logement); les prestations transitoires; les prestations aux familles; les prestations aux personnes handicapées et autres.

Prestations de base

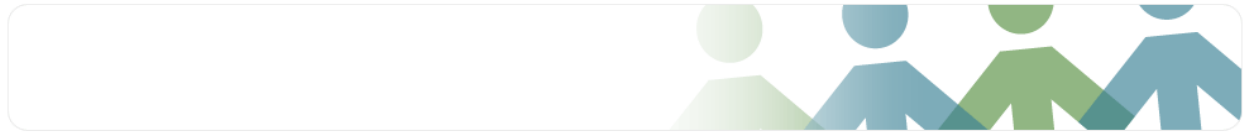
La *Saskatchewan Assistanec Program (SAP)* est un programme de dernier recours à l'intention des familles et des personnes qui ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins essentiels (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012b). En Nouvelle-Écosse, le programme de *Income Assistance (IA)*, semblable au SAP, aide les personnes dans le besoin à répondre à leurs besoins de base, tels que la nourriture, le loyer, les services publics comme le chauffage et l'électricité, et l'habillement. Ce programme répond aussi à d'autres besoins, tels la garde d'enfants, le transport, les médicaments prescrits, les soins dentaires urgents, et les lunettes (Province of Nova Scotia, 2013a). En Colombie-Britannique l'*Income Assistance (IA)* est la prestation de soutien du revenu que reçoivent la plupart des prestataires de l'aide sociale (Legal Services Society, BC, 2010). L'aide aux personnes en détresse est une forme d'aide temporaire à l'intention de personnes qui ne sont pas admissibles à un soutien du revenu, mais qui sont dans le besoin et répondent aux autres exigences. Ceux qui reçoivent une aide destinée aux personnes en détresse peuvent être appelés à la rembourser (Legal Services Society, BC, 2010).

Prestations transitoires

En Saskatchewan, la *Transitional Employment Assistance (TEA)* offre une aide financière à des personnes participant à un programme d'intégration à l'emploi ou en transition vers un nouvel emploi (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012a). Ressemblant au TEA, les *Employment Support Services (ESS)* de la Nouvelle-Écosse pourraient être mis à contribution pour offrir des possibilités accrues d'éducation, de développement de compétences, de bénévolat et d'emploi à temps partiel (The Law Foundation of Nova Scotia, 2009; Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012c). Des suppléments destinés à favoriser la participation à des programmes de formation peuvent également être offerts à des personnes à faible revenu cherchant de l'emploi en Colombie-Britannique.

Prestations aux familles

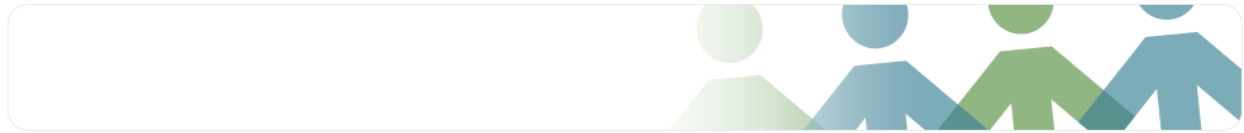
En Saskatchewan, le *Saskatchewan Employment Supplement (SES)* permet de suppléer le revenu de parents à faible revenu pour les aider à compenser les coûts liés à l'emploi engendrés par les



soins aux enfants (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012d). Le *Child Care Subsidy* offre un soutien aux parents à faible revenu pour leur permettre d'intégrer ou de demeurer sur le marché du travail (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012d). Le *Saskatchewan Rental Housing Supplement* (SRHS) est une prestation mensuelle qui aide les familles ayant des enfants et les personnes handicapées à assumer les coûts de leur logement. Dans le cas des familles, le montant de la prestation est fonction de la taille de la famille, de l'endroit où elle vit, du loyer et du revenu du ménage (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012f). Le *Nova Scotia Child Benefit* (NSCB) est un supplément offert à toutes les familles à faible revenu pour les aider à défrayer les coûts liés au fait d'élever des enfants de moins de 18 ans (Province of Nova Scotia, 2013b). En outre, les familles de la Nouvelle-Écosse qui touchent un soutien du revenu (IA) et qui ont des enfants qui fréquentent l'école peuvent toucher un *School Supplies Supplement* (SSS) annuel pour les aider à acheter des fournitures scolaires ou à défrayer la contribution à l'école (Province of Nova Scotia, 2013c). Le *BC Family Bonus* est un programme géré par le *Ministry of Small Business & Revenue*, offrant une contribution libre d'impôt aux familles à revenu moyen ayant des enfants à charge. Le *BC Family Bonus* vise à rendre plus facile pour les parents ayant des enfants d'abandonner et de renoncer au soutien du revenu en leur permettant de continuer à toucher cette prestation pendant qu'ils travaillent ou vont à l'école. Le *Healthy Kids Program* de la Colombie-Britannique aide les familles à faible revenu à assumer les coûts liés à des soins dentaires de base et des lunettes prescrites pour leurs enfants. Sont également admissibles au *Healthy Kids Program* les enfants à charge de moins de 19 ans, dont les familles touchent un niveau quelconque de prime subventionnée d'un régime de services médicaux. D'autres prestations à l'intention des familles sont également offertes en Colombie-Britannique, notamment un supplément de Noël annuel, un supplément de retour à l'école et des frais de camp (British Columbia Ministry of Social Development, 2009).

Prestations aux personnes handicapées

Le *Saskatchewan Assured Income for Disability (SAID) Program* offre un soutien du revenu à l'intention de personnes atteintes d'une incapacité de longue durée (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012g). Comme nous l'avons indiqué précédemment, le *Saskatchewan Rental Housing Supplement* (SRHS) est une prestation mensuelle qui aide les familles ayant des enfants et les personnes handicapées à assumer les coûts de leur logement. En ce qui a trait aux personnes handicapées, ce supplément est conditionnel à ce qu'un membre de la famille soit atteint d'une incapacité qui ait une incidence reconnue sur le logement (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012f). Les *Nova Scotia Disability Support Programs* (DSPs) sont destinés aux enfants, aux jeunes et aux adultes atteints d'une déficience intellectuelle, d'une maladie mentale de longue durée et de handicaps dans le cadre d'un éventail de programmes communautaires, résidentiels et de formation professionnelle ou de jour (Province of Nova Scotia, 2013d). Les *Persons with Persistent Multiple Barriers (PPMB) benefits* sont des prestations propres à la Colombie-Britannique destinées aux personnes dont l'état médical rend difficile ou impossible de chercher ou de maintenir un emploi (British Columbia Government, 2012). Comme dans le cas de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse, il existe aussi des prestations à l'intention des personnes handicapées destinées aux personnes handicapées et à leur famille.



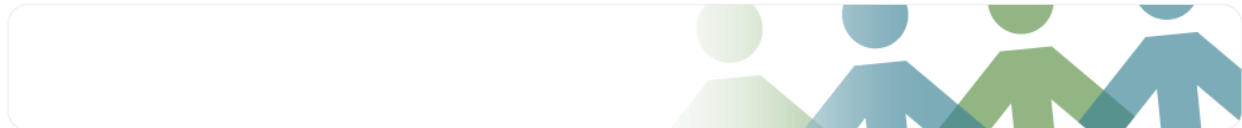
D'autres suppléments et programmes liés à la santé peuvent aussi s'appliquer pour les personnes handicapées de la Colombie-Britannique, notamment en matière de soins dentaires, de régimes alimentaires, de transport à des fins médicales, de nutrition, de soins périnataux, de services d'opticiens, de thérapies médicales prolongées (p.ex. l'acuponcture, la naturothérapie, la chiropractie), de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et de versement d'honoraires médicaux à des médecins ayant rempli un formulaire devant accompagner une demande d'aide sociale (Legal Services Society, BC).

Autres

En Saskatchewan, d'autres formes de soutien sont offertes aux personnes âgées par le truchement du *Seniors Income Plan* (SIP) et du *Personal Care Home Benefit* (PCHB), une aide financière mensuelle à l'intention de personnes âgées vivant dans une résidence agréée de soins personnels (Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012h). Un programme de laissez-passer d'autobus au rabais est offert aux personnes admissibles aux programmes SAP, TEA, SAID, SES ou PTA (Saskatchewan Ministry of Social Services 2012i). Les résidents de la Nouvelle-Écosse peuvent avoir accès à des programmes d'aide financière et de subventions (GPFH) à l'intention des propriétaires; ces programmes offrent une aide financière sous forme de subventions ou de prêts-subventions à l'intention de ménages à faible revenu afin de leur permettre d'effectuer des réparations urgentes liées à la santé ou la sécurité. D'autres formes d'aide sont offertes aux personnes à faible revenu de la Colombie-Britannique, notamment pour couvrir les coûts afférents au remplacement de pièces d'identité perdues, à un dépôt de garantie lié au logement, à un déménagement d'urgence, à un supplément périnatal, à un régime alimentaire, à un supplément de Noël annuel, un supplément en cas de crise, un supplément pour permettre l'achat d'une participation dans une coopérative d'habitation, au transport pour des rendez-vous médicaux, à un test de paternité et une présence à la cour, un supplément pour se procurer un animal d'assistance ou un chien-guide, un supplément pour bénévolat communautaire et une aide liée à des frais funéraires. Les gens peuvent aussi être admissibles aux services d'une fiducie de gestion des allocations de bien-être social, à des traitements résidentiels de l'alcoolisme ou de la toxicomanie, ou un établissement de soins de santé mentale (British Columbia Ministry of Social Development, 2009).

Taux des prestations

Le taux des prestations varie en fonction des provinces et des programmes. Par souci de clarté, les taux présentés ci-dessous correspondent au maximum offert dans les catégories suivantes : adulte vivant seul et sans enfant, couple sans enfant, famille monoparentale comptant 1 enfant, famille monoparentale comptant 3 enfants et famille monoparentale comptant 5 enfants ou plus. Là où les taux diffèrent en fonction du lieu de résidence, le taux présenté est le plus élevé. Ces taux tiennent compte à la fois des sommes requises pour le logement et les besoins de base. Ils ne tiennent pas compte des sommes supplémentaires requises pour se rendre à un rendez-vous médical ou pour défrayer le coût de services publics, par exemple, car ces coûts sont propres à chaque personne ou situation. Ils ne tiennent pas non plus compte des suppléments provinciaux à l'intention de familles ayant des enfants, ces sommes étant normalement établies en fonction de



la Prestation fiscale pour enfants. Le tableau 4 présente une comparaison du soutien du revenu de base dans les trois provinces.

Tableau 3. Revenu annuel des prestataires du bien-être social de base, par catégorie et par province, 2012

	Saskatchewan		Nouvelle-Écosse		Colombie-Britannique	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
*Adulte vivant seul	583 \$	6 996 \$	538 \$	6 456 \$	610 \$	7 320 \$
**Couple sans enfant	1 069 \$	12 828 \$	1 046 \$	12 552 \$	877 \$	10 524 \$
~ Famille 1 enfant	929 \$	11 148 \$	941 \$	11 292 \$	946 \$	11 352 \$
~ Famille 3 enfants	1 017 \$	12 204 \$	1 047 \$	12 564 \$	1 076 \$	12 912 \$
~ Famille 5 enfants et +	1 104 \$	13 248 \$	1 313 \$	15 756 \$	1 161 \$	13 932 \$

* adulte de moins de 65 ans, apte au travail (n'étant pas reconnu comme PPMB en CB ou comme personne handicapée en CB, en SK ou en NE)

**deux adultes de moins de 65 ans étant tout deux aptes au travail (n'étant pas reconnus comme PPMB en CB ou comme personnes handicapées en CB, en SK ou en NE)

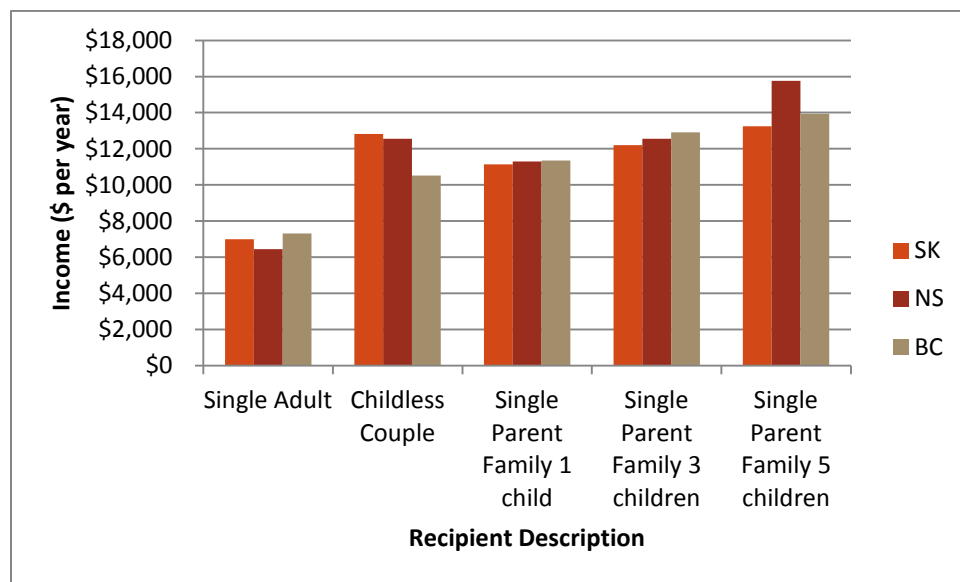
~ famille monoparentale, où l'adulte a moins de 65 ans est apte au travail (n'étant pas reconnu comme PPMB en CB ou comme personne handicapée en CB, en SK ou en NE)

Source: Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012b, <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SAP-rateCard.pdf>

Province of Nova Scotia, 2013a, http://novascotia.ca/coms/employment/income_assistance/index.html

British Columbia Ministry of Social Development, 2008, <http://www.hsd.gov.bc.ca/mhr/rates.htm>

Figure 5. Revenu annuel par type de prestataire en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique





Prises hors contexte (p. ex. sans tenir compte du coût de la vie), ces données révèlent peu de choses. Des mesures telles que la Mesure du panier de consommation (MPC) permettent de mieux comprendre comment les niveaux actuels de soutien du revenu se comparent au coût de la vie. Selon Statistique Canada (2012c), la MPC correspond à une mesure du coût de la vie pour une famille type de deux adultes entre les âges de 25 et 49 ans, comportant deux enfants entre les âges de 9 et 13 ans; celle-ci tient compte des coûts de la nourriture, de l'habillement, des chaussures, du transport, du logement et autres dépenses. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les seuils de faible revenu (SFR) en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après en avoir déduit l'impôt à payer, les charges sociales assumées par les particuliers, les autres retenues salariales obligatoires telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat, les pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille, les dépenses non remboursées consacrées à la garde d'enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

Tableau 4. Différences entre la MPC et le revenu annuel de base des prestataires de bien-être social, par catégorie et par province.

	Saskatchewan			Nouvelle-Écosse			Colombie-Britannique		
	Annuel En \$	MPC En \$	Différence En \$	Annuel En \$	MPC En \$	Différence En \$	Annuel En \$	MPC En \$	Différence En \$
*Adulte vivant seul	6 996	14 938	-7 942	6 456	16 152	-9 696	7 320	15 895	-8 575
**Couple sans enfant	12 828	21 062	-8 234	12 552	22 774	-10 222	10 524	22 411	-11 887
~ Famille mono. 1 enfant	11 148	21 062	-9 914	11 292	22 774	-11 482	11 352	22 411	-11 059
~ Famille mono. 3 enfants	12 204	29 875 ^b	-17 671	12 564	32 303 ^b	-19 739	12 912	31 789 ^b	-18 877
~ Famille mono. 5 enfants	13 248	36 597	-23 349	15 756	39 571	-23 815	13 932	38 942	-25 010

* adulte de moins de moins de 65 ans, apte au travail (n'étant pas reconnu comme PPMB en CB ou comme personne handicapée en CB, en SK ou en NE)

**deux adultes de moins de moins de 65 ans étant tout deux aptes au travail (n'étant pas reconnus comme PPMB en CB ou comme personnes handicapées en CB, en SK ou en NE)

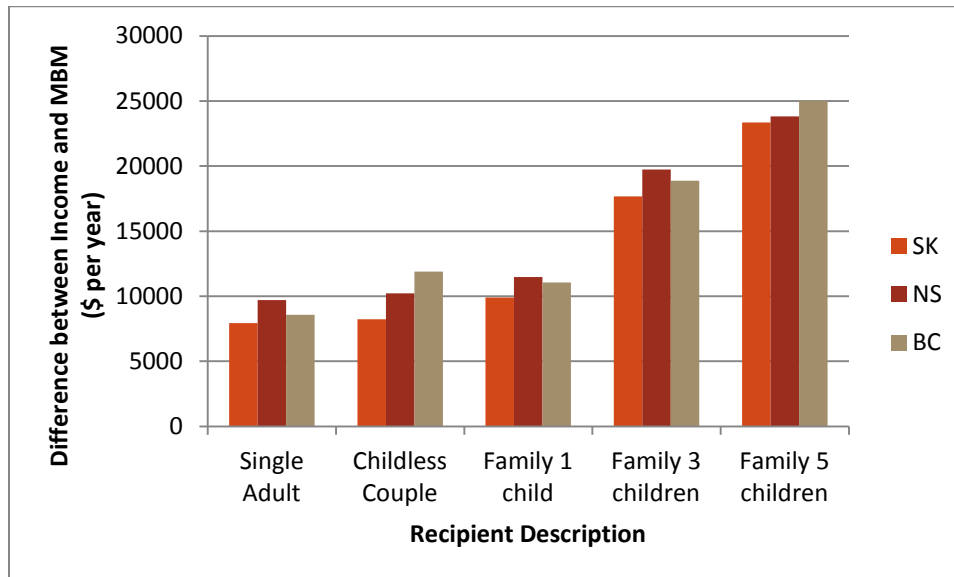
^a La MPC est celle d'Halifax (Nouvelle-Écosse), de Vancouver (Colombie-Britannique) et de Regina (Saskatchewan) depuis 2010. Pour effectuer la conversion pour des familles d'autres tailles, diviser ces données par 2 (la racine carrée de la famille type de 4 personnes), puis multiplier le résultat par la racine carrée de la famille désirée (1, pour un adulte vivant seul; 1,41 pour un couple sans enfant ou une famille monoparentale comptant 1 enfant; 2,45, pour une famille monoparentale comptant 5 enfants

^b Référence pour une famille de 4.

Source: Income Assistance Rates: Saskatchewan Ministry of Social Services, 2012b, <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SAP-rateCard.pdf> Province of Nova Scotia, 2013a, http://novascotia.ca/coms/employment/income_assistance/index.html British Columbia Ministry of Social Development, 2008, <http://www.hsd.gov.bc.ca/mhr/rates.htm>; MBM, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2012002/tbl/tbl04-eng.htm>



Figure 6. Différences entre la MPC et le revenu annuel de base des prestataires de bien-être social, par catégorie et par province.



Considérations budgétaires

Saskatchewan

Le *Rapport annuel 2011-2012* du ministère des Services sociaux nous présente les sommes dépensées au titre des programmes de sécurité du revenu en Saskatchewan.

Tableau 5. Sommes dépensées au titre des programmes de sécurité du revenu, 2011-2012, Saskatchewan

Programme	Budgété pour 2011-2012	Réel Pour 2011-2012
SAP	217 800 000 \$	219 861 000 \$
SAID	33 500 000 \$	35 911 000 \$
SES	20 700 000 \$	19 654 000 \$
TEA	29 200 000 \$	20 900 000 \$
Child Care Subsidies (CCS)	17 500 000 \$	16 309 000 \$
Autres CCS	574 000 \$	462 000 \$
SRHS	31 600 000 \$	27 282 000 \$
SIP	20 950 000 \$	21 186 000 \$
Prestation des services (incluant les organismes communautaires)	181 958 000 \$	162 648 000 \$
Total	814 172 000 \$	787 314 000 \$

Source: Saskatchewan Ministry of Social Services (2012a) 2011-2012 Annual Report.
<http://www.finance.gov.sk.ca/PlanningAndReporting/2011-12/201112SSAnnualReport.pdf>



Nouvelle-Écosse

Le *Rapport annuel 2011-2012* du ministère des Services sociaux nous présente les sommes dépensées au titre des programmes de sécurité du revenu en Nouvelle-Écosse.

Tableau 6. Sommes dépensées au titre des programmes de sécurité du revenu, 2011-2012, Nouvelle-Écosse

Programme	Budgété pour 2011-2012	Actuel pour 2011-2012
DSPs	254 786 000 \$	265 716 000 \$
ESIA	370 776 000 \$	372 480 000 \$
Total *	985 084 000 \$	975 572 000 \$

Source: Nova Scotia Department of Community Services, 2012, Annual Accountability Report Fiscal Years 2011-2012. http://novascotia.ca/coms/departement/documents/Accountability_Report_2011-2012.pdf

*Le total correspond au budget total du ministère des Services sociaux, qui inclut le coût de programmes pouvant ne pas être liés directement à la sécurité du revenu (p. ex. la gestion des politiques et de l'information, les bureaux de terrain, les services de logement).

Colombie-Britannique

En dernier lieu, penchons-nous sur le *2010-2011 Annual Service Plan Report*, produit par le ministère du Développement social et le ministre responsable du Multiculturalisme pour comprendre les dépenses engagées par la Colombie-Britannique au chapitre de la sécurité du revenu. Les dépenses globales au titre des programmes de sécurité du revenu se chiffraient à 2 339 604 \$ pour l'exercice financier 2010-2011.

Tableau 7. Sommes dépensées au titre des programmes de sécurité du revenu, 2010-2011, 2011-2012 – Colombie-Britannique

Programme	Budgété 2010-2011 En \$	Actuel 2010-2011 En \$	Budgété 2011-2012 En \$	Actuel 2011-2012 En \$
Income Assistance	1 598 133 000	1 599 369 000	1, 652 551, 536	1, 651, 573, 438
Employment	56 113 000	55 904 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)
Community Living BC	687 106 000	684 331 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)
Employment and Assistance Appeal Tribunal	1 629 000	1 549 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)
Services exécutifs et de soutien	25 526 000	27 354 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)
Total Sécurité du revenu	2 341 352 000	2 339 604 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)
Grand total	2 368 507 000	2 368 507 000	(aucune donnée)	(aucune donnée)

Source: Ministry of Social Development and Minister Responsible for Multiculturalism, 2011, 2010/11 Annual Service Plan Report. <http://www.eia.gov.bc.ca/publicat/reports/annrpts.htm>



Comparaison des budgets provinciaux

Compte tenu des différentes approches des ministères (p. ex. certains isolent les coûts administratifs), il peut s'avérer difficile de procéder à une comparaison. Les dépenses au chapitre des programmes de base de soutien du revenu sont comparées entre les provinces dans le tableau 8 ci-dessous, comme on l'a fait dans le cas du taux des prestations. Le tableau 9 présente un résumé par habitant des dépenses au chapitre des programmes de base d'aide au revenu.

Tableau 8. Total des dépenses provinciales au chapitre des programmes de base de soutien du revenu, 2011-2012.

Province	Ministère	Titre du programme	Total des dépenses au titre du soutien du revenu	Population (2012)	Dépenses par habitant au titre du soutien du revenu
SK	Ministère des Services sociaux	Income Assistance and Disability Services	219 861 000 \$	1 080 000	232,54 \$
NÉ	Ministère des Services communautaires	Employment Support & Income Assistance	372 480 000 \$	1 057 884	392,62 \$
CB	Ministère du Développement social	Income Assistance	1 651 573 000 \$	462 260	357,28 \$

Tableau 9. Total des dépenses provinciales au titre des programmes sociaux, 2009

	Saskatchewan	Nouvelle-Écosse	Colombie-Britannique
Total des dépenses gouvernementales (tous les programmes sociaux)	1 137 000 000 \$	1 189 000 000 \$	7 242 000 000 \$
Population (2009)	1 029 500	940 600	4 459 900
Total des dépenses par habitant au titre des services sociaux	1 104,42 \$	1264,09 \$	1623,80 \$

Source: Statistique Canada CANSIM, tableau 385-0008. Dernière modification 2010-11-24. **Recettes et dépenses des institutions de services de santé et services sociaux, par provinces et territoires**
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26.jsessionid=B20003880DA7859710D77353504BCED4?id=3850008&pattern=&p2=37&p1=1&tabMode=dataTable&stByVal=1&paSer=&csid=&retrLang=fra&lang=fra>



Priorités provinciales

Saskatchewan

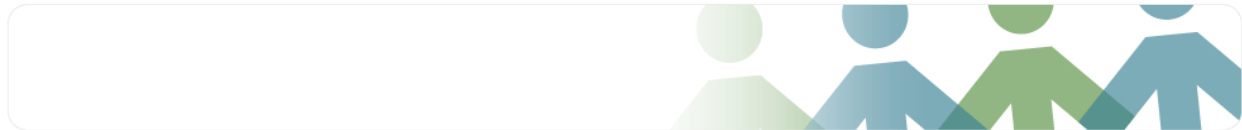
Nous pouvons également nous tourner vers le *Rapport annuel 2011-2012* du ministère des Services sociaux pour examiner les priorités et tendances relatives à la prestation et à l'utilisation des programmes de sécurité du revenu. Pour la province de la Saskatchewan, répondre aux besoins fondamentaux des personnes et des familles lorsqu'elles ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes est une priorité de premier ordre. Le ministère des Services sociaux de la Saskatchewan (2012) souligne qu'au cours de 2011-2012 le nombre de personnes bénéficiant du *Saskatchewan Assistance Program* (SAP) a diminué de 0,3 %, que le nombre touchant une *Transitional Employment Allowance* (TEA) a diminué de 23,4 % et que le nombre profitant du programme *Saskatchewan Assured Income for Disability* (SAID) a augmenté de 16,9 %. Une autre priorité stratégique du ministère visait à offrir aux personnes handicapées des programmes distincts en fonction de l'impact de leur incapacité. En élargissant le programme SAID, le ministère a pour but de soutenir de 8 000 à 10 000 personnes au cours des deux prochaines années. Le ministère écrit que le taux de dépendance à l'aide sociale (incluant uniquement les programmes SAP et TEA) est passé de 5,7 % en 2005-2006 à 5,1 % en 2011-2012.

Nouvelle-Écosse

L'*Annual Accountability Report 2011-2012* du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse fait le point sur les priorités provinciales au chapitre de la sécurité du revenu pour les habitants de la Nouvelle-Écosse. L'une des priorités provinciales pour 2012-2013 est de réduire le nombre de Néo-Écossais vivant de l'aide sociale et le nombre d'enfants vivant dans des foyers à faible revenu. Une autre priorité a pour objet d'accroître le nombre de personnes touchant un revenu d'emploi, en orientant les politiques, les processus, les fonctions professionnelles et les approches de prestation des services liés à l'*Employment Support and Income Assistance* (ESIA) de manière à en améliorer l'accès pour les clients, à assurer qu'ils sont satisfaits du service, à maximiser leur indépendance et leur confiance en soi, et en centrant les efforts des prestataires présentant un grand potentiel de réussite en emploi, en leur aidant à établir des liens avec le marché du travail et, le cas échéant, en leur offrant un soutien pré et post emploi en mettant en œuvre des programmes d'emploi novateurs dans certaines collectivités choisies. La province souhaite également accroître l'accessibilité aux services de soutien du revenu pour les personnes âgées de 16 à 24 ans, espérant ainsi rompre le cycle de la pauvreté en offrant des possibilités d'emploi pour les jeunes avant qu'ils n'en viennent à dépendre de l'aide sociale de manière chronique.

Colombie-Britannique

L'*Annual Service Plan Report 2010-2011*, élaboré par le ministre du Développement social et le ministre responsable du Multiculturalisme, permet de saisir les priorités provinciales et les tendances actualisées en usage au chapitre de la sécurité du revenu en Colombie-Britannique. Les priorités pertinentes pour l'exercice 2010-2011 incluaient : le soutien du revenu pour les personnes dans le besoin, de même que des systèmes de soutien et des services efficaces pour les

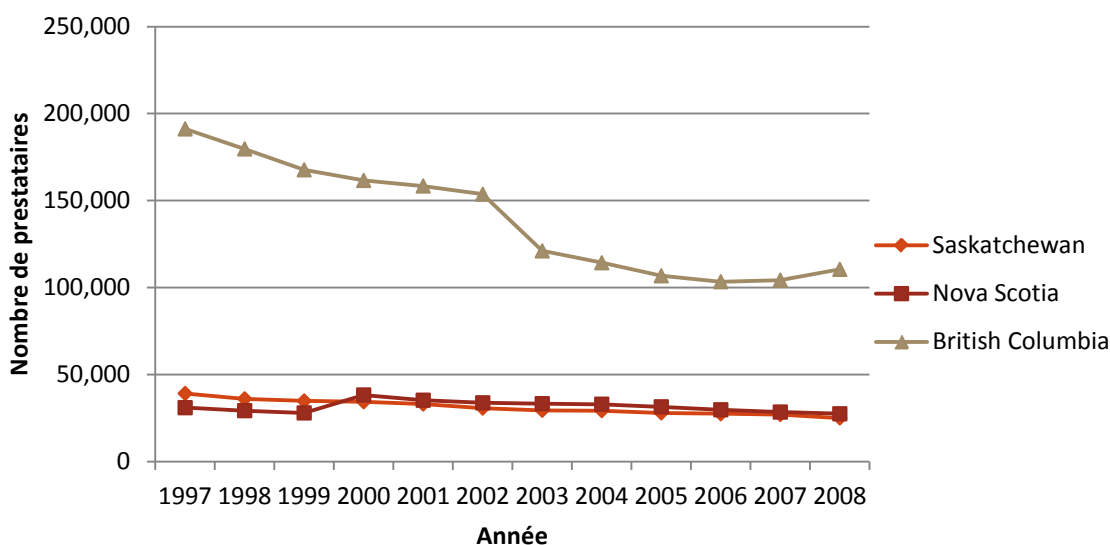


adultes handicapés. Le rapport provincial décrit les moyens qui ont contribué à l'amélioration du service, notamment le processus d'autoévaluation et de demande de soutien du revenu en ligne ainsi qu'un projet d'intervention en matière de sans-abrisme ayant pour objet d'offrir du logement et un soutien aux sans-abri chroniques.

Comparaison des tendances

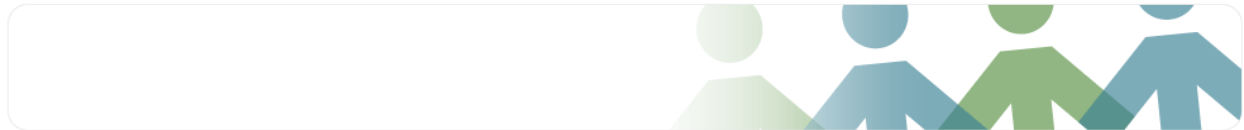
Le *Rapport statistique sur l'aide sociale : 2008*, élaboré par les Directeurs FPT du soutien du revenu, nous permet de procéder à des comparaisons entre les provinces. En règle générale, le nombre de prestataires de l'aide sociale a baissé dans chacune des trois provinces entre 1997 et 2008 (Figure 7). Les problèmes de santé mentale et de santé physique constituent la cause prédominante du recours à l'aide sociale, suivi par les problèmes de chômage. Dans chacune des provinces, la majorité des prestataires sont de jeunes adultes vivant seul et sans enfant, suivis par des enfants de familles monoparentales, et des personnes monoparentales.

Figure 7. Nombre de prestataires répartis dans le temps



Analyse des niveaux locaux

Certaines études de cas ont été mises au point afin d'inclure un échantillon diversifié de personnes représentatives des types les plus communs de prestataires de soutien du revenu : un adulte vivant seul sans personne à charge, une personne monoparentale, et une personne handicapée. Ces études de cas comportaient certaines hypothèses sous-jacentes : ces personnes ne reçoivent aucune aide fédérale (p. ex. des prestations d'Assurance-emploi), ne possèdent aucun actif (une maison ou une voiture, p. ex.) et n'ont aucune autre source de revenu disponible (p. ex. un héritage). Les prestations de bien-être social de base indiquées le sont sans égard à divers facteurs propres à chaque personne (p. ex. si une personne déménage et est admissible à



un supplément pour couvrir ses frais de déménagement, si une personne a besoin d'équipements médicaux spéciaux et est admissible à une couverture de certains frais médicaux). Les données utilisées dans le calcul de ces taux sont présentées à l'Annexe A.

Étude de cas comparative n° 1 – Renée

Renée est une femme de 27 ans vivant seule. Elle travaille à des chaînes d'assemblage d'automobiles depuis l'âge de 18 ans. Renée a été mise à pied de son emploi le plus récent, il y a 18 mois, en raison de la récession économique. Elle a eu de la difficulté à trouver un autre emploi, car la plupart des usines sont affectées par la récession et n'embauchent plus. Elle aimerait changer de carrière et poursuit des études dans le but d'obtenir son équivalence d'études secondaires, tout en continuant sa recherche d'emploi.

Saskatchewan

Renée est admissible au *Transitional Employment Allowance Program* (TEA), du fait qu'elle peut participer à des programmes de préemploi; elle est également admissible à recevoir une prestation de base de 583 \$ par mois ou 6 996 \$ par année. En se fondant sur la MPC, il manquerait à Renée une somme de 9 942 \$ par année pour répondre à ses besoins de base.

Nova Scotia

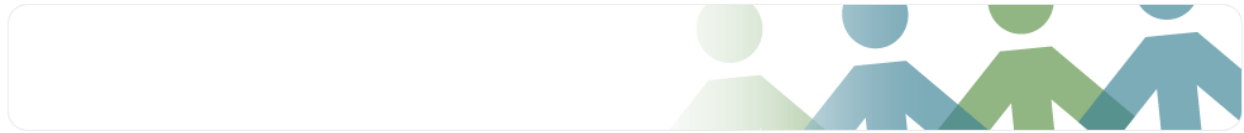
En Nouvelle-Écosse, Renée serait également admissible à une prestation de base de 538 \$ par mois ou 6 456 \$ par année. Renée pourrait aussi être admissible à des services de soutien à l'emploi, axés sur une aide aux personnes jouissant d'un soutien du revenu dans le but de leur permettre d'obtenir un emploi à temps plein ou à temps partiel ou de faire du bénévolat. Elle pourrait obtenir d'autres formes d'aide financière pour des dépenses afférentes à l'employabilité, tels des coûts liés à l'emploi ou à la formation, tout en allant à l'école ou par le biais d'un programme de formation préparatoire à l'emploi. En se fondant sur la MPC, il manquerait à Renée une somme de 9 696 \$ par année pour répondre à ses besoins de base.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, Renée serait admissible à une prestation de base de 610 \$ par mois ou 7 320 \$ par année. En se fondant sur la MPC, il manquerait à Renée une somme 8 575 \$ par année pour répondre à ses besoins de base.

Étude de cas comparative n° 2 – Tammy

Tammy est à la tête d'une famille monoparentale comptant 2 enfants. Elle a une fillette de 5 ans, nommée Christine, et un garçon de 13 ans, nommé Jacob. Elle loue une chaise à un salon de coiffure local et œuvre comme coiffeuse autonome. Lorsqu'elle avait 14 ans, Tammy a vécu son premier épisode de dépression majeure. Elle a vécu 9 épisodes du genre depuis, dont 3 ont entraîné son hospitalisation. Elle est incapable de travailler pour des mois à la fois. Sa plus



longue période d'incapacité de travailler a été d'une année. Au cours de ces périodes, elle doit compter sur l'aide sociale. Elle ne reçoit pas de pension alimentaire du père de Christine et Jacob, un homme d'origine étrangère, qui est rentré dans son pays peu après leur naissance.

Saskatchewan

Au cours de ses périodes de chômage, Tammy reçoit une aide au revenu par le truchement du *Social Assistance Program* (SAP). Elle touche une prestation mensuelle de base de 929 \$ par mois ou 14 695 \$ par année pour couvrir ses besoins personnels et le loyer pour une famille comptant 2 enfants. En se fondant sur la MPC, il manquerait à Tammy et sa famille une somme de 14 695 \$ pour répondre à leurs besoins de base.

Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, Tammy serait admissible à une aide au revenu de 620 \$ par mois pour l'hébergement de 3 personnes, à une allocation personnelle de 238 \$ et à un supplément de 266 \$ du fait qu'elle a deux enfants de moins de 18 ans dans son foyer, pour un total de 1 091 \$ par mois ou 13 092 \$ par année. En Nouvelle-Écosse, il manquerait à Tammy et sa famille une somme de 14 851 \$ pour répondre à leurs besoins de base.

Colombie-Britannique

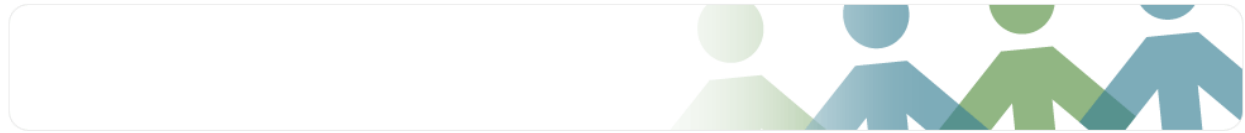
En Colombie-Britannique, Tammy serait vraisemblablement admissible à des prestations destinées aux *Persons with Persistent Multiple Barriers* (PPMB). Elle recevrait au total la somme de 1 331 \$ par mois ou 15 972 \$ par année en qualité de personne seule devant surmonter des obstacles à l'emploi multiples et répétés, ayant deux enfants à charge. En Colombie-Britannique, il manquerait à Tammy et sa famille une somme de 11 526 \$ pour répondre à leurs besoins de base.

Étude de cas comparative n° 3 – David

David est un homme âgé 45 ans. Lorsqu'il avait 35 ans, il a été victime d'un grave accident de motocyclette, qui lui a causé un traumatisme crânien à l'origine de troubles cognitifs et moteurs. Il est en mesure de se déplacer seul, à l'aide d'un fauteuil roulant. Il habite dans un complexe d'habitation subventionné offrant des services de soutien et fait du bénévolat au sein d'un organisme local de services œuvrant auprès de personnes handicapées. Il vit d'une allocation d'invalidité de longue durée.

Saskatchewan

En Saskatchewan, David serait admissible au *Saskatchewan Assured Income for Disability (SAID) Program*. La prestation maximale de ce programme est de 914 \$ par mois ou 10 968 \$ par année. En Saskatchewan, il manquerait à David la somme de 3 970 \$ par année pour subvenir à ses besoins de base.



Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, David serait admissible à une prestation de 803 \$ par mois ou 9 636 \$ par année, offerte pour répondre aux besoins de base de personnes handicapées. En Nouvelle-Écosse, il manquerait à David la somme de 6 516 \$ par année pour subvenir à ses besoins de base.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, David toucherait une prestation de base de 906 \$ par mois ou 10 872 \$ par année. En Colombie-Britannique, il manquerait à David la somme de 5 023 \$ par année pour subvenir à ses besoins de base.

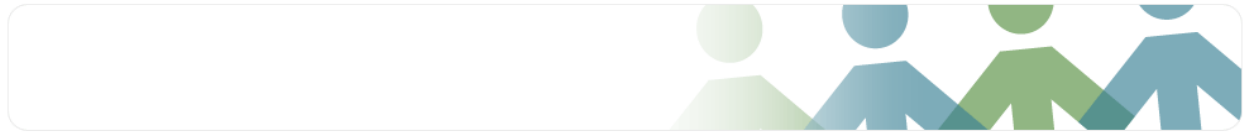
Discussion

Le portait complet

Si l'on combine les résultats ci-dessus, un portrait complexe se dessine. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux procure aux provinces un montant égal par habitant au titre des services sociaux, de l'aide sociale, des enfants et de l'enseignement postsecondaire; les besoins des provinces se manifestent toutefois de manières très différentes. À titre d'exemple, le taux de faible revenu établi en fonction de la MPC est considérablement moins élevé en Saskatchewan qu'en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique et la province génère en outre des revenus importants au chapitre des ressources naturelles. Pourtant, les paiements du TCPS ont été de quelque 340 \$ par personne pour l'année 2012-2013 pour chacune des provinces.

Comme il n'existe aucune loi nationale régissant la prestation de services sociaux, on constate que les provinces dépensent de diverses manières et qu'elles ont des priorités différentes au chapitre de l'aide sociale qu'elles offrent. Comme chacune des provinces est très différente, il est bon qu'il existe une certaine souplesse dans la prestation des services. Toutefois, à défaut d'objectifs, de principes, de normes, de conditions ou d'ententes unificatrices substantielles, rien n'assure que quelque service social que ce soit répondra adéquatement aux besoins des Canadiens. Au niveau provincial, chaque province a dépensé des sommes différentes au chapitre des services sociaux, comme le rapportait Statistique Canada en 2009. Cette même année, les dépenses par habitant au chapitre des services sociaux s'évaluaient entre 1 104 \$ (Saskatchewan) et 1 623 \$ (Colombie-Britannique), la Nouvelle-Écosse arrivant entre les deux à 1 264 \$. En outre, les dépenses en éducation font l'objet de rapports distincts, ce qui fait que ces chiffres n'incluent pas toutes les dépenses couvertes par le TCPS. Les dépenses de chaque province au seul titre des services sociaux sont trois fois plus élevées que le financement total reçu du gouvernement fédéral par le truchement du TCPS.

Chacune des provinces canadiennes offre une forme d'aide financière pour couvrir le coût des besoins de base de personnes ou de familles lorsque les recours à toutes les autres ressources



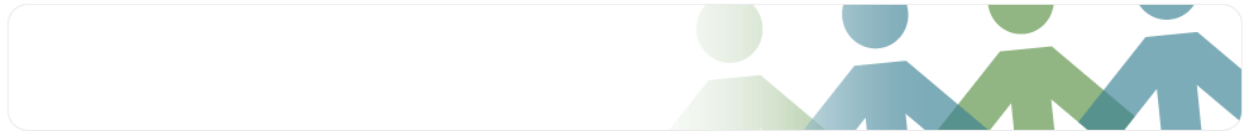
financières ont été épuisés (Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu, 2008). Les programmes de soutien du revenu sont administrés par divers ministères et relèvent de différentes lois et règlements. Chacune des provinces offre une myriade de programmes pour répondre aux besoins individuels des personnes et des familles à différents moments de leur vie. Bien que les montants que touchent les personnes, les familles et les personnes handicapées soient à la fois comparables et différents en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, il existe une certaine cohérence dans les programmes offerts. En comparant le revenu annuel des prestataires du soutien du revenu à la MPC, on constate que les personnes qui reçoivent des prestations de soutien du revenu n'ont pas tout l'argent requis pour subvenir à leurs besoins de base. Parmi tous les prestataires, les familles monoparentales sont celles qui ont le plus grand écart à combler (la somme manquant à une famille monoparentale comptant 1 enfant pour répondre à ses besoins de base varie de 9 914 \$, en Saskatchewan, à 11 482 \$, en Nouvelle-Écosse). Ce sont les personnes handicapées qui ont le plus petit écart à combler (il manquerait à une personne handicapée sans enfant pour répondre à ses besoins de base la somme de 3 970 \$ en Saskatchewan et 6 516 \$ en Nouvelle-Écosse, un adulte vivant seul sans personne à charge se situant quelque part entre les deux (soit entre 7 942 \$ en Saskatchewan et 9 696 \$ en Nouvelle-Écosse). Ces écarts et les incohérences entre les trois provinces soulèvent des questions profondes et troublantes quant à l'engagement du gouvernement fédéral à réaliser l'égalité et les droits de la personne pour les Canadiens de tout le pays.

Interprétation

Bien que chacune des provinces incluses dans l'étude de cas offre un patchwork comparable de programmes d'aide sociale, le taux des prestations qu'elles offrent est différent et elles n'ont pas d'approche harmonisée relative aux critères d'admissibilité, aux taux de récupérations, aux prestations spéciales, et autres détails liés aux programmes, etc. En outre, le financement provenant du TCPS est insuffisant pour couvrir les dépenses provinciales au seul chapitre de l'aide sociale et se situe encore plus drastiquement en deçà du financement réel qui serait requis pour offrir des programmes adéquats d'aide sociale, de services sociaux, de garde d'enfants et d'éducation de la petite-enfance, et d'enseignement postsecondaire.

Malgré le manque de reddition de compte et d'uniformité en matière de programmes sociaux, rien ne démontre que les provinces à l'étude ne dépensent pas les sommes du TCPS dans des secteurs convenables. En fait, comme en témoignent les résultats, les provinces consacrent beaucoup plus d'argent au soutien du revenu, à l'EPS et à la garde d'enfants qu'elles n'en reçoivent du TCPS. Il est toutefois vital qu'il existe une certaine uniformité au chapitre des valeurs et des attentes qui guident le financement et la prestation des programmes sociaux au Canada afin que les Canadiens puissent être assurés de recevoir un niveau de soutien convenable.

Compte tenu de ce manque à gagner, on a recours à de multiples approches et sources supplémentaires pour financer les programmes sociaux provinciaux, incluant les suppléments du TCPS, des fonds en fiducie, des arrangements de financement spéciaux et des fondations indépendantes (Laurent et Vaillancourt, 2004). Aux dires de certains universitaires, cela complique les relations fédérales-provinciales-territoriales et rend difficile pour les citoyens d'exiger des comptes de leurs gouvernements, ces derniers ayant une incidence sur l'engagement citoyen (Laurent et Vaillancourt, 2004).



Dans le but de contribuer à la réalisation des droits de la personne au chapitre de la sécurité sociale, le gouvernement fédéral devrait maintenir son engagement envers le TCPS, majorer le financement qui y est consacré, et s'affairer à mettre en œuvre d'autres stratégies, telles qu'une stratégie nationale de lutte à la pauvreté et une stratégie nationale de garde d'enfants dans le but d'améliorer les programmes sociaux dans l'ensemble du Canada.

Une absence de reddition de compte

L'enjeu le plus important relatif au financement et à la prestation de services sociaux a trait au manque de reddition de compte existant actuellement. Ce manque de reddition de compte est manifeste dans trois relations redditionnelles distinctes décrites par Cameron (2012) : la reddition de compte du législateur envers les citoyens en ce qui a trait à la réalisation des droits sociaux; la reddition de compte du pouvoir exécutif fédéral envers la Chambre des communes en ce qui a trait à la dépense de sommes fédérales à des fins autorisées; la reddition de compte entre les pouvoirs exécutifs du fédéral et des provinces en ce qui a trait aux obligations qui leur incombent mutuellement en vertu de l'arrangement de transfert.

Les citoyens demeurent mal placés pour assurer une reddition de compte quant à l'utilisation des transferts fédéraux (Kershaw, 2006). Cette question a été soulevée dans la littérature universitaire par des chercheurs du domaine des politiques, de même que par des citoyens dans les médias populaires. Comme l'a démontré le processus complexe de cueillette de données entrepris pour le présent article, il est actuellement difficile pour les citoyens de : a) comprendre la complexité des rôles et de connaître les acteurs impliqués dans le financement et la prestation de divers services sociaux; b) de contrôler où l'argent est dépensé après avoir établi qui le dépense.

Qui plus est, rien n'oblige les provinces et les territoires à faire rapport de manière transparente au gouvernement fédéral de la façon dont ils ont dépensé les sommes transférées ou des résultats de ces dépenses (Bibliothèque parlementaire, 2011). En l'absence de conditions, de suivi ou de rapports, et de mesures coercitives, les provinces n'ont pas à faire preuve de prudence ou à rendre compte au gouvernement fédéral de leur façon de dépenser les sommes reçues en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Un cadre clair s'impose pour rendre compte du financement et de la prestation des programmes sociaux. La nature du cadre redditionnel requis a été décrite ailleurs par Cameron (2012).

Apporter des changements aux déterminants sociaux de la santé

Tous les citoyens canadiens devraient pouvoir dépendre de leur gouvernement pour leur offrir des politiques et des programmes qui assurent la réalisation des droits fondamentaux de la personne. De même, les instances provinciales devraient être en mesure de mettre en place un cadre unificateur régissant les programmes sociaux au Canada et d'établir des normes et des niveaux de service convenables partout au pays. Bien que nous accordions de l'importance et défendions certaines valeurs de notre système de soins de santé, les programmes sociaux ont une incidence significative sur la santé – encore plus grande que les programmes de santé, diront certains – et il donc illogique de ne pas exiger que les valeurs et la reddition de compte fassent partie d'un système sur lequel repose en grande partie la santé des citoyens.



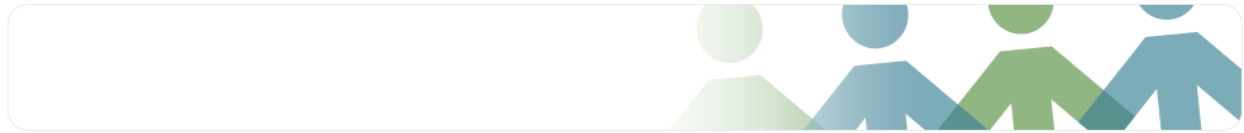
Les dispositions relatives aux soins de santé au Canada nous offrent un exemple d'une approche plus fonctionnelle des transferts fédéraux-provinciaux. Une approche fondée sur des principes et conditionnelle sert à orienter le financement et la prestation des soins de santé au Canada. Bien qu'ils aient été financés ensemble à une époque donnée, les mécanismes de financement des soins de santé et des services sociaux sont aujourd'hui distincts et extrêmement différents. Le Transfert canadien en matière de santé est soutenu par les conditions énoncées dans la *Loi canadienne sur la santé* et le gouvernement fédéral a une implication beaucoup plus active dans la prestation des services de santé. St-Hilaire (2005) traite de la différence entre le TCS et le TCPS en affirmant que le Canada dispose « [traduction] d'un instrument actif de transfert social et deux autres qui sont essentiellement maintenus en vie artificiellement, dont le taux de croissance demeurera à peine supérieur à celui de l'inflation et de la croissance de la population pour un avenir prévisible. »

Un message positif se dégage de notre article, c'est qu'il existe une occasion de passer à l'action au chapitre des déterminants de la santé en améliorant l'obligation redditionnelle et l'orientation relative au TCPS, dont les avantages pourraient s'étendre à une meilleure réalisation des responsabilités constitutionnelles du gouvernement et un renforcement des droits fondamentaux des Canadiens. Cet article propose ci-dessous plusieurs recommandations destinées à susciter des changements et à faire avancer les choses sur la question de la reddition de compte requise dans la prestation des programmes sociaux.

Limites

Comme nos données ont été recueillies principalement de divers sites Web gouvernementaux couvrant des périodes différentes, nos calculs ont été effectués en fonction d'années différentes. À titre d'exemple, les budgets récents des trois provinces sont affichés (incluant les coûts projetés et les coûts réels jusqu'à l'exercice financier 2011-2012), alors que les sommes relatives à la MPC sont présentées pour 2010; les dépenses comparables les plus récentes, déclarées au ministère des Finances du Canada au chapitre des services sociaux, sont celles de 2009; les tendances les plus récentes rapportées par les Directeurs du soutien du revenu au chapitre du recours au soutien du revenu correspondent à l'année 2008. Les dates pertinentes sont précisées dans tous les tableaux.

Bien qu'on dispose de budgets ministériels à jour en matière de services sociaux pour les trois provinces, il n'est pas facile de calculer les dépenses provinciales totales afférentes à des postes liés au TCPS. Certains ministères provinciaux sont responsables d'un ensemble d'activités pouvant comprendre des activités non couvertes par le TCPS et d'autres activités couvertes par le TCPS pourraient être réparties entre divers ministères. De ce fait, nous n'avons pris en compte que le soutien du revenu offert par chaque ministère et le total des dépenses afférentes aux services sociaux publiées par le ministère des Finances du Canada. Bien que ces données soient plus facilement comparables, elles sont déclarées au ministère des Finances du Canada à un niveau si élevé qu'il est difficile de savoir ce qu'elles incluent et ce qu'elles excluent. Les calculs par habitant ont été effectués en se fondant sur la population existant au 1^{er} juillet de l'année fiscale donnée, cette référence temporelle a toutefois été standardisée pour toutes les provinces.



Les calculs relatifs au niveau individuel tiennent compte des taux de base pour le logement et les besoins de base, mais non pas du soutien financier supplémentaire auquel pourraient être admissibles les prestataires de soutien du revenu, ce soutien étant lié à des situations et des circonstances propres à chaque personne. Ces fonds supplémentaires pourraient vraisemblablement réduire l'écart entre la MPC et le revenu annuel des prestataires, il est toutefois peu probable qu'ils contribuent à réduire cet écart de manière significative. Des grilles de taux individuels sont publiées sur les sites Web des gouvernements; celles-ci sont toutefois difficiles à interpréter, mais tous nos calculs de taux ont été confirmés par des fonctionnaires de divers ministères. Comme les données comparatives tiennent compte du nombre de prestataires de l'aide sociale dans chaque province à un moment donné, sans fournir de détails nuancés relatifs à aux programmes et à la proportion de la population de chaque province qui en bénéficie, la comparaison pourrait s'avérer décevante. À titre d'exemple, les prestataires qui passent d'un programme à l'autre pourraient échapper à la comparaison (p. ex. du soutien du revenu de base à un programme 'emploi transitoire ou une prestation pour personne handicapée). Il n'existe aucune mesure parfaite du faible revenu au Canada, nous avons toutefois retenu la MPC, car elle correspond à la mesure la plus adéquate à l'heure actuelle.

Recommandations

Au niveau national

Recommandation n° 1

Toutes les parties participant au financement et à la prestation de programmes sociaux (les gouvernements fédéral et provinciaux) devraient se concerter pour **élaborer des conditions** qui répondent aux obligations redditionnelles en matière de droits de la personne, comme l'exige la *Loi constitutionnelle* du Canada. Au nombre des conditions qui pourraient être adoptées, il y aurait au minimum un retour aux conditions de l'ancien Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et, au-delà du RAPC, il devrait exister certaines conditions relatives à l'adéquation des services, qui soient conformes aux obligations découlant de la *Charte* et aux lois en matière de droits de la personne. On pourrait faire preuve de transparence en mettant à la disposition de la population, dans un endroit accessible et central, les dossiers sur les programmes et services sociaux, de même que les évaluations de ces programmes.

Recommandation n° 2

Les **gouvernements fédéral et provinciaux** devraient convenir d'un **cadre de reddition de compte** et d'un processus pour assurer le respect des conditions relatives à la façon dont les provinces dépensent les sommes provenant du TCPS.

Recommandation n° 3

Le **gouvernement fédéral** devrait assumer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une vision globale pour le système social canadien ainsi que des objectifs particuliers pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux au sein de ce système. Les principes de dignité, d'égalité, de lutte à la pauvreté et d'accessibilité devraient servir de fondements à cette vision.



Recommandation n° 4

Le **gouvernement fédéral** devrait s'engager à assurer **la protection des droits de la personne** au Canada : 1) en majorant le financement aux provinces provenant du TCPS 2) en affirmant son engagement soutenu envers le TCPS et en élaborant d'autres stratégies nationales destinées à protéger des programmes sociaux, telles qu'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Au niveau provincial

Recommandation n° 5

En plus de contribuer aux recommandations n° 1 et n° 2 ci-dessus, les provinces devraient assumer un rôle de chef de file dans la revitalisation du Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales pour orienter les enjeux nationaux de politique sociale

Au niveau organisationnel

Recommandation n° 6

Les organisations non gouvernementales devraient également assumer un rôle de chef de file pour éduquer la population canadienne au sujet de manque de reddition de compte actuel en matière de programmes sociaux et au sujet de la responsabilité partagée qu'ont les gouvernements fédéral et provinciaux d'assurer la réalisation des droits de la personne au Canada.

Recommandation n° 7

On devrait rassembler en une coalition des organismes non gouvernementaux, des groupes de réflexion sur les politiques sociales ainsi que des universitaires ayant une compréhension semblable de la situation actuelle des programmes sociaux au Canada, le but de cette coalition étant d'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux sont conscients de la désapprobation collective attribuable au manque de reddition de compte dans les arrangements actuels. Cette coalition pourrait avoir comme objectif secondaire d'assurer que le TCPS et les mesures de reddition de compte continuent de faire partie des préoccupations politiques.

Au niveau individuel

Recommandation n° 8

Que des travailleurs sociaux et des citoyens adressent une lettre à leurs députés fédéral et provincial pour exprimer leur désapprobation relative au manque de reddition de compte actuel au chapitre des programmes sociaux au Canada et pour demander à leurs représentants parlementaires d'agir sur les recommandations ci-dessus.

Recommandation n° 9

Que des travailleurs sociaux et des citoyens signent la pétition mise de l'avant par l'ACTS et se joignent au mouvement social réclamant une reddition de compte accrue au chapitre des programmes sociaux.



Conclusions

En conclusion, des programmes sociaux convenables et responsables sont importants pour les gens vivant au Canada et continuent de faire partie de l'identité canadienne. Pourtant, les écarts, le manque de cohérence et le manque de reddition de compte que nous avons observés dans les trois provinces à l'étude font ressortir un manque d'engagement du gouvernement fédéral envers la réalisation de l'égalité et des droits de la personne pour tous dans l'ensemble du Canada.

D'importance capitale, le financement provenant du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est insuffisant pour assurer aux provinces les sommes dont elles ont besoin pour offrir des prestations convenables d'aide sociale, des services sociaux, la garde d'enfants et l'éducation de la petite enfance, et l'enseignement postsecondaire.

De nombreuses occasions s'offrent de renforcer la reddition de compte et d'améliorer le rendement du Canada au chapitre des déterminants sociaux de la santé. On pourrait le faire notamment par l'ajout de conditions au TCPS, par une collaboration FPT à l'élaboration d'un cadre redditionnel, par un leadership fédéral dans l'élaboration d'une vision des services sociaux, par un engagement fédéral à planifier et à financer les services sociaux, de même que par une revitalisation par les provinces du Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales. Des personnes et des organisations peuvent agir pour éduquer les Canadiens au sujet du manque actuel de reddition de compte au chapitre des programmes sociaux, exercer des pressions en vue de susciter des changements ainsi que pour s'unir à l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux dans un mouvement vers la reddition de compte.



Annexe A. Calcul des taux

Étude de cas n° 1 - Calculs

	Saskatchewan	Nova Scotia	Colombie-Britannique
Revenu mensuel	583 \$	538 \$	610 \$
Revenu annuel	6 996 \$	6 456 \$	9 696 \$
MPC*	14 938 \$	16 152 \$	15 895 \$
Différence	- 7 942 \$	- 9 696 \$	- 8 575 \$

*MPC pour une famille type de 4, divisée par 2 et multipliée par la racine carrée de 1(1).

Étude de cas n° 2 - Calculs

	Saskatchewan	Nova Scotia	Colombie-Britannique
Revenu mensuel	929 \$	1 091 \$	1 331 \$
Revenu annuel	11 148 \$	13 092 \$	15 972 \$
MPC*	25 843 \$	27 943 \$	27 498 \$
Différence	- 14 695 \$	- 14 851 \$	- 11 526 \$

*MPC pour une famille type de 4, divisée par 2 et multipliée par la racine carrée de 3 (1.73).

Étude de cas n° 3 - Calculs

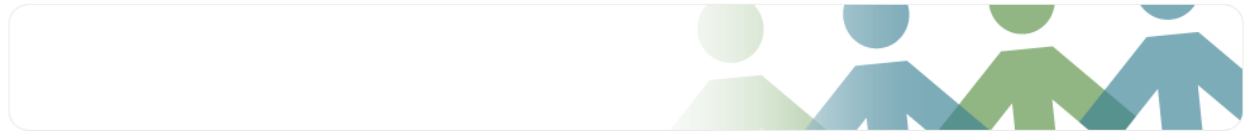
	Saskatchewan	Nouvelle-Écosse	Colombie-Britannique
Revenu mensuel	914 \$	803 \$	906 \$
Revenu annuel	10 968 \$	9 636 \$	10 872 \$
MPC*	14 938 \$	16 152 \$	15 895 \$
Différence	- 3 970 \$	- 6 516 \$	- 5 023 \$

*MPC pour une famille type de 4, divisée par 2 et multipliée par la racine carrée de 1(1).



Références

- Assemblée générale des Nations Unies (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 10(12).
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) (2012). *La reddition de compte, c'est important!* Ottawa, 2012
- Bibliothèque parlementaire. (2007). *Le pouvoir fédéral de dépenser*. <http://www.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0736-f.htm>
- Bibliothèque parlementaire. (2011). *The Canada social transfer: Retrospect and prospect*. Service d'information et de recherche parlementaires. Ottawa, ON.
- Bolaria, B. S., et Dickinson, H. D. (2002). *Health, illness, and health care in Canada*. Scarborough, Ont.: Nelson Thomson Learning.
- British Columbia Government. (2012). Ministry of Social Development: *Applying for BC Employment and Assistance*. <http://www.hsd.gov.bc.ca/bcea.htm>
- British Columbia Ministry of Social Development. (2008). *BC Employment and Assistance Rate Tables*. <http://www.hsd.gov.bc.ca/mhr/rates.htm>
- British Columbia Ministry of Social Development. (2009). *About the Ministry*. <http://www.hsd.gov.bc.ca/ministry/index.htm>
- Cameron, B. (2004). *The Social Union, Executive Power and Social Rights*. Canadian Woman Studies, 23.
- Cameron, B. (2012). *Accountability regimes for federal social transfers: An exercise in deconstruction and reconstruction*, in Peter Graefe, Julie Simons and Linda White, eds. Overpromising and Underperforming? Understanding and Evaluating New Intergovernmental Accountability Regimes. Toronto: University of Toronto Press.
- Conference Board of Canada. (2010). *Canadian Income Inequality: Is Canada becoming more unequal?* <http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/caninequality.aspx>
- Directeurs fédéral-provinciaux-territoriaux du soutien du revenu. *Rapport statistique sur l'aide sociale : 2008* http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/politique_sociale/rsas_2008/page01.shtml
- Friendly, M. et White, L.A. (2012). 'No-lateralism': *Paradoxes in Early Childhood Education and Care Policy in the Canadian Federation*, in Herman Bakvis and Grace Skogstad, eds.



Canadian Federalism Performance, Effectiveness, and Legitimacy, Third Edition. Oxford University Press.

Government of British Columbia. (2012). *BC Stats: Key Indicators: Quick facts*. <http://www.bcstats.gov.bc.ca/StatisticsBySubject/KeyIndicators/QuickFactsAboutBC.aspx>

Government of Nova Scotia (2012). *Finance: Annual Statistics*. <http://www.gov.ns.ca/finance/statistics/stats/default.asp>

Government of Saskatchewan. (2012b). *Programs and Services: Income Assistance Service Delivery*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/income-assistance/>

Government of Saskatchewan. (2012a). *Bureau of Statistics. Census and Population*. <http://www.stats.gov.sk.ca/pop/>

Graefe, P. (2006). *State restructuring, social assistance, and Canadian intergovernmental relations: Same scales, new tune*. *Studies in Political Economy*, p. 93-117. http://novascotia.ca/coms/employment/income_assistance/index.html

Kenworthy, L., et McCall, L. (2008). *Inequality, public opinion and redistribution*. *Socio-Economic Review*, 6(1), 35-68. doi:10.1093/ser/mwm006

Kershaw, P. (2006). *Weather-vane federalism: Reconsidering federal social policy leadership*. *Canadian Public Administration*; 49(2).

Laurent, S. et Vaillancourt, F. (2004). *Federal-provincial transfers for social programs in Canada: Their status in May 2004*. IRPP Working Papers Series no. 2004-07.

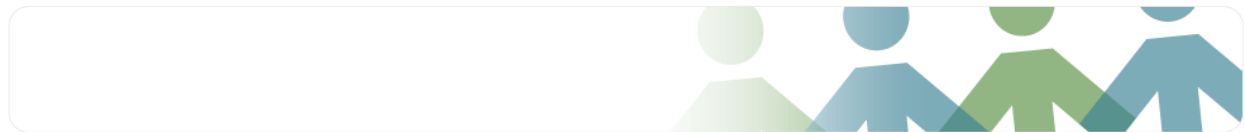
Law Foundation of Nova Scotia. (2009). *Welfare Rights Guide: A Guide to Income Assistance in Nova Scotia*. www.law.dal.ca/Files/Dal_Legal_Aid/Welfare_Rights_Guide.pdf

Legal Services Society, BC. (2010). *Your Welfare Rights: A guide to BC employment and assistance*. 21st edition. <http://www.clicklaw.bc.ca/resource/1082>

Lundberg, O., Fritzell, J., ÅbergYngwe, M., et Kölegård, M. L. (2010). *The potential power of social policy programmes: Income redistribution, economic resources and health*. *International Journal of Social Welfare*, 19(SUPPL. 1), S2-S13.

Mikkonen, J., et Raphael, D. (2010). *Social Determinants of Health: The Canadian Facts*. Toronto: York University School of Health Policy and Management.

Ministère des Finances (2011). *Qu'est-ce que le Transfert canadien en matière de services sociaux?* <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>



Ministry of Social Development and Minister Responsible for Multiculturalism. (2011). *2010/11 Annual Service Plan Report*. <http://www.eia.gov.bc.ca/publicat/reports/annrpts.htm>

Murphy, B., Zhang, X., Dionne, C. (2012). *Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices*. Série de documents de recherche – Revenu. Numéro de catalogue : [75F0002M](http://www23.statcan.gc.ca/pub/75f0002m) — N° 001. (Ottawa : Statistique Canada, 2012).

Nova Scotia Department of Community Services. (2012). *Annual Accountability Report Fiscal Years 2011-2012*. http://novascotia.ca/coms/department/documents/Accountability_Report_2011-2012.pdf

Organisation mondiale de la santé (2003). *Définition de la santé de l'OMS*. <http://www.who.int/about/definition/fr/print.html>

Parliament of the United Kingdom. (1982 c.11). *The Canada Act, Constitution of Canada s. 52 (1), being Schedule B to the Canada Act 1982*.

Province of Nova Scotia (2013b). *Nova Scotia Child Benefit*. <http://novascotia.ca/coms/families/ChildBenefit.html>

Province of Nova Scotia (2013c). *School Supplies for Families with Children*. http://novascotia.ca/coms/employment/income_assistance/SchoolSupplies.html

Province of Nova Scotia (2013d). *Services for Persons with Disabilities Program Policy Manual*. <http://novascotia.ca/coms/disabilities/SPDProgramPolicy.html>

Province of Nova Scotia. (2013a). *Employment Support and Income Assistance (ESIA)*. http://novascotia.ca/coms/employment/income_assistance/index.html

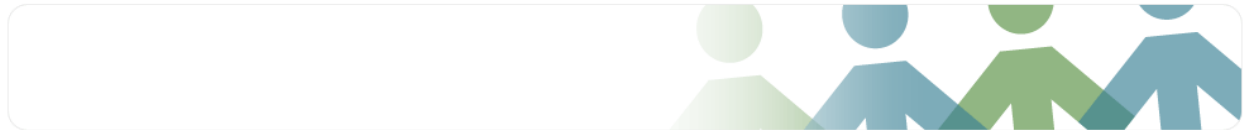
Raphael, D. (2004). *Social determinants of health: Canadian perspectives*. Canadian Scholars Press.

Raphael, D., Labonte, R., Colman, R., Hayward, K. et al. (2006). *Income and Health in Canada: Research Gaps and Future Opportunities*. Canadian Journal of Public Health. Ottawa: Sep/Oct 2006. Vol. 97 pg. S16, 8 pp.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2008). *L'aide sociale au Canada: Vue d'ensemble*. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/politique_sociale/rsas/page03.shtml

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012a). *2011-2012 Annual Report*. <http://www.finance.gov.sk.ca/PlanningAndReporting/2011-12/201112SSAnnualReport.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012b). *Saskatchewan Assistance Program Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SAP-rateCard.pdf>



Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012c). *Transitional Employment Assistance Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/TEA-rate-schedule.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012d). *Saskatchewan Employment Support Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SES-rate-card.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012e). *Saskatchewan Childcare Subsidy Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/cc-rate-card.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012f). *Saskatchewan Rental Housing Supplement Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SRHS.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012g). *Saskatchewan Assured Income for Disability Rates*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/SAID-rate-card.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012h). *Personal Care Home Benefit Factsheet*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/pchb-factsheet.pdf>

Saskatchewan Ministry of Social Services. (2012i). *Discount Bus Pass*. <http://www.socialservices.gov.sk.ca/discount-buspass>

Statistique Canada. (2012c). *Mesure du panier de consommation de base 2008*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2012002/mbm-mpc-fra.htm>

Statistique Canada. (2010). *L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Aperçu de l'enquête 2009*. Ottawa: Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0011x/75f0011x2011001-fra.htm>

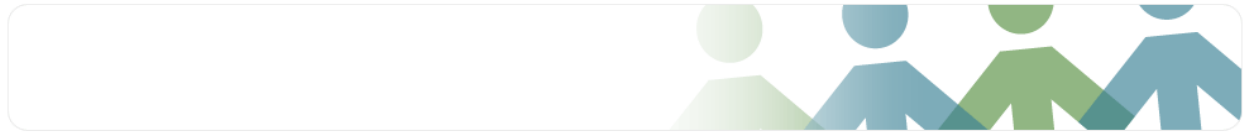
Statistique Canada. (2012a). Recensement 2011. *Chiffre de population et des logements, Canada, provinces et territoires*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?Lang=fraetT=101etS=50etO=>

Statistique Canada. (2013). *Indice des prix à la consommation, par province*. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/cpis01a-fra.htm>

Statistique Canada. 2012b. *Recensement visuel – Âge et sexe, Nouvelle-Écosse*. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/vc-rv/index.cfm?Lang=fraetTOPIC_ID=2etGEOCODE=12

St-Hilaire, F. (2005). *Fiscal gaps and imbalances: The new fundamentals of Canadian federalism*. Institut de recherche en politiques publiques.

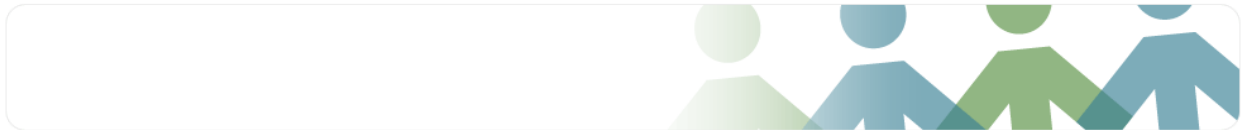
Wilkinson, R.G., and Pickett, K.E. (2006). *Income inequality and population health: A review and explanation of the evidence*. *Social Science et Medicine* 62: 1768–1784.



Yalnizyan, A. (2007) *Les riches et nous : Le visage changeant de l'écart croissant au Canada*.
Centre canadien des politiques alternatives . Toronto

http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Les_riches_et_nous.pdf

Zhang, X. (2010). *Low Income Measurement in Canada: What Do Different Lines and Indexes Tell Us?* Research Paper #75F0002MIE (Ottawa: Statistique Canada, 2010).



Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS)

383, avenue Parkdale Bureau 402

Ottawa, Ontario, Canada

K1Y 4R4

Téléphone : 613.729.6668

Télécopieur : 613.729.9608

Courriel : casw@casw-acts.ca

Site web : www.casw-acts.ca